

Municipalité

Préavis No 14/17

Rapport de gestion 2016

DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL



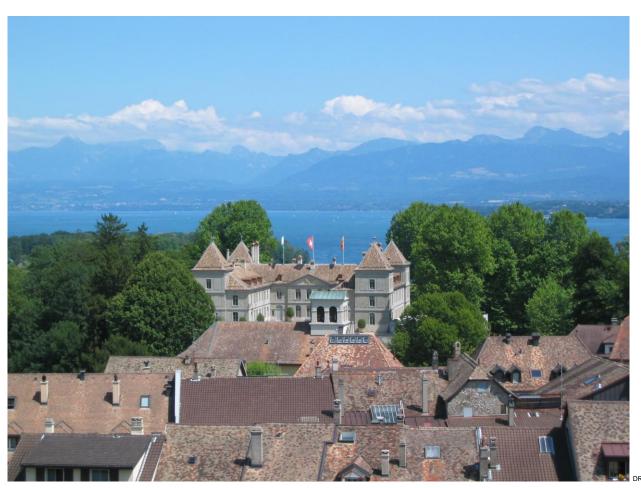


Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En vertu de l'article 93c de la Loi vaudoise sur les Communes du 28 février 1956, modifiée le 27 mai 1975 et le 1^{er} juillet 2005, et l'article 103 du Règlement du Conseil communal du 6 novembre 2015, la Municipalité vous présente son rapport de gestion pour l'exercice 2016, objet de ce préavis N° 14/17.

Les comptes communaux sont présentés dans le préavis N° 15/17.



Le Château de Prangins vu des toits





RAPPORT DE GESTION Page				
LISTE DES	ABRÉVIATIONS	7		
1.	INTRODUCTION	11		
GESTION (COMMUNALE	13		
2.1. 2.2. 2.3. 2.4. 2.5.	ADMINISTRATION GENERALE. PROGRAMME DE LEGISLATURE 2016-2021. MUNICIPALITE	13 15 22 25		
3.1. 3.2.	BOURSE COMMUNALE GESTION FINANCIERE ECONOMIE ET TOURISME	29 29		
4.1. 4.2.	FONCTIONNEMENT	31		
5.1. 5.2. 5.3.	BATIMENTS CONSTRUCTIONS, RENOVATIONS ET TRANSFORMATIONS DES BATIMENTS COMMUNAUX ENTRETIEN, REPARATIONS ET FOURNITURES DES BATIMENTS COMMUNAUX GESTION DES BATIMENTS COMMUNAUX	33 38		
6.	SYSTEMES D'INFORMATION	41		
7.1. 7.2. 7.3. 7.4. 7.5. 7.6. 7.7.	ENVIRONNEMENT DOMAINES FORETS PRESERVATION DES MILIEUX NATURELS ET DES PAYSAGES PROTECTION CONTRE LE BRUIT, QUALITE DE L'AIR ET DANGERS NATURELS EAUX ET STATION D'EPURATION PORT DES ABERIAUX. ENERGIE & CLIMAT	43 44 45 47 48 49		
8.1. 8.2. 8.3.	URBANISME AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ESPACES PUBLICS POLICE DES CONSTRUCTIONS.	53 55		
9.1. 9.2.	MOBILITE	59		
10. 10.1. 10.2. 10.3. 10.4. 10.5. 11.	VOIRIE ET ESPACES VERTS, DÉCHETS, TRAVAUX CIMETIERE PLAGE DE PROMENTHOUX VOIRIE ET ESPACES VERTS. TRAITEMENT DES DECHETS TRAVAUX PUBLICS. INSTRUCTION PUBLIQUE ET ENFANCE ORGANISATION GENERALE	63 63 64 67		



11.2.	ECOLE SECONDAIRE NYON-MARENS	
11.3.	ECOLE PRIMAIRE – ROCHE-COMBE	
11.4.	CONSEIL D'ETABLISSEMENT	
11.5.	ENFANCE	/4
12.	RELATIONS PAROISSE ET CULTES	77
12.1.	RELATIONS PAROISSE	77
12.2.	CULTES	77
13.	SOCIETES LOCALES	79
13.1.	LISTE DES SOCIETES FAISANT PARTIE DE L'UNION DES SOCIETES LOCALES	
13.2.	LISTE DES SOCIETES ET COLLECTIFS PRANGINOIS NE FAISANT PAS PARTIE DE L'UNION DES SOCIETES LO	
14.	CULTURE	81
14.1.	COMMISSION CULTURELLE	
45	DELATIONS AVEC LA DODULATION	02
15.	RELATIONS AVEC LA POPULATION	
15.1.	3 ^{EME} AGE	
15.2.	ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS ET DES NOUVEAUX CITOYENS	
15.3.	FETE DES VOISINS	
15.4.	PATROUILLEURS	
15.5.	MANIFESTATIONS ORGANISEES SUR LE TERRITOIRE PRANGINOIS	
15.6.	Naturalisations	
15.7.	CONTROLE DES HABITANTS	
15.8.	EVOLUTION DE LA POPULATION	86
GESTION	INTERCOMMUNALE	91
16.	POLICE NYON REGION	91
16.1.	Remarque liminaire	91
16.2.	Missions	91
16.3.	Comite de direction	91
16.4.	Conseil intercommunal	
16.5.	ACTIVITES DE LA PNR	92
17.	DEFENSE CONTRE L'INCENDIE – SDIS NYON-DOLE	QE
17.1.	COMPOSITION	
17.1. 17.2.	EFFECTIFS	
17.2. 17.3.	Interventions	
17.3.		
18.	ORGANISATION REGIONALE DE LA PROTECTION CIVILE	
18.1.	ORGANISATION, ACTIVITES, INSTRUCTION ET ENGAGEMENTS POUR DES TIERS	
18.2.	CASERNE	100
19.	ENFANCE ET PETITE ENFANCE	101
19.1.	Reseau d'accueil des Toblerones	101
19.2.	Unite d'accueil de l'enfance de la Fourmiliere	102
20.	ASSOCIATION REGIONALE POUR L'ACTION SOCIALE DU DISTRICT DE NYON	105
20.1.	L'ORGANISATION	
20.2.	LES BUTS PRINCIPAUX	
20.2.	LE MODE DE FONCTIONNEMENT	
21.	CONSEIL REGIONAL	_
21.1.	Le Comite de direction	_
21.2.	Le Conseil intercommunal	108
22.	CONCLUSIONS	109



LISTE DES ABRÉVIATIONS

<u>A</u> AAS Agence d'assurances sociales AC&M Activités créatrices et manuelles Association de communes vaudoises AdCV

Assurance invalidité ΑI

AID Aide à l'information documentaire AMF Accueillantes en milieu familial APG Assurance perte de gain

Association régionale d'Action sociale ARAS ATI Autorisation de transfert des informations

AVS Assurance vieillesse et survivants

В

BAMO Bureau d'assistance à maître d'ouvrage

BECAD Begnins Chauffage à distance

<u>C</u>

CAMAC Centrale des autorisations en matière des autorisations de construire

Conseil d'établissement CE **CFF** Chemins de fer fédéraux

CGN Compagnie générale de navigation sur le Lac Léman

Contrôle des habitants CH

CHF Franc suisse

CI Conseil intercommunal

CIAFJ Communauté d'intérêt pour l'Accueil Familial de Jour

CIP Caisse intercommunale de pensions

CoDir Comité de direction COPIL Comité de pilotage COGEST Commission de gestion Club nautique de Prangins CNP

CR Conseil Régional

Centre Régional de Décision CRD

CSR Centre social régional

DAP Détachement d'appui

DGE Direction générale de l'environnement

Direction générale de la mobilité et des routes **DGMR**

DPS Détachement de Premiers Secours

Département des institutions et de la sécurité DIS

DISREN Dispositif d'investissement régional

Docteur Dr

<u>E</u> EC Eaux claires

ECA Etablissement cantonal d'assurance

ECP Eaux claires parasites EF Ecole de formation Equivalent habitant EΗ

EM **Etat-Major**

Emploi plein temps **EPT**

EU Eaux usées



EVAM Etablissement vaudois d'accueil des migrants

FAJE Fondation pour l'accueil de jour des enfants

FC Football club

GOP Groupe opérationnel des pôles

GROUPIL Groupe de pilotage

<u>H</u>

ha hectares HT Hors taxes

Infostar Registre de l'état civil

<u>J</u> JFP Journal des évènements de police

Loi vaudoise sur l'accueil de jour des enfants du 20 juin 2006 (RSV 211.22) LASV Loi sur l'action sociale vaudoise du 2 décembre 2003 (RSV 850.051) LAT Loi fédérale d'aménagement du territoire du 22 juin 1979 (RS 700) LC Loi vaudoise sur les communes du 28 février 1956 (RSV 175.11)

LDE Loi vaudoise sur la distribution de l'eau du 30 novembre 1964 (RSV 721.31)

Light-emitting diode (en français : diode électroluminescente) LED

LEO Loi vaudoise sur l'enseignement obligatoire du 7 juin 2011 (RSV 400.02)

Loi fédérale du 7 octobre 1983 sur la protection de l'environnement (RS 814.01) LPE

LPP Loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et

invalidité (RS 831.40)

LPrD Loi vaudoise sur la protection des données personnelles du 11 septembre 2007

(RSV 172.65)

LVLAMal Loi d'application vaudoise de la loi fédérale sur l'assurance-maladie du 25 juin 1996

(RSV 832.01)

Ν

NStCM Chemin de fer Nyon-Saint-Cergue-Morez

OFEN Office fédéral de l'énergie **OFS** Office fédéral de la statistique

Ordonnance fédérale du 15 décembre 1986 sur la protection contre le bruit OPB

(RS 814.41)

Ordre des pompiers émérites de Prangins **OPEP**

Organe d'Intervention OI

OQE Ordonnance fédérale du 4 avril 2001 sur la promotion régionale de la qualité et de la

mise en réseau des surfaces de compensation écologique dans l'agriculture

(Ordonnance fédérale pour la qualité écologique (RS 910.14))

Organisation régionale de protection civile **ORPC** Office vaudois de l'assurance-maladie **OVAM**

<u>P</u> PAFVG Plan d'agglomération Franco-Valdo-Genevois



PDCn Plan Directeur cantonal

PDIE Prescriptions des installations électriques PDRN Plan Directeur régional du district de Nyon

PET Poly téréphtalate d'éthylène PIC Prangins International Club

PIR Programme des Investissements régionaux

PNR Police Nyon Région
PPA Plan partiel d'affectation

PPLS Service de Psychologie, Psychomotricité et Logopédie en milieu Scolaire

PQ Plan de quartier

R

RAAS Règlement sur les agences d'assurances sociales du 28 janvier 2004 (RSV 831.15.1)

RAT Réseau d'accueil des Toblerones RCPers Registre cantonal des personnes RDU Route de distribution urbaine

RI Revenu d'insertion

S

SADEC Société anonyme pour le traitement des déchets de la Côte

SAPAN Société anonyme pour le pompage et l'adduction d'eau du lac pour la région nyonnaise

SCL Service des communes et du logement SDAN Schéma directeur de la région nyonnaise SDIS Service de défense incendie et secours SDP Société de développement de Prangins SDT Service du développement territorial

SEBIE Service de l'Environnement, des Bâtiments, Infrastructures & Espaces Verts

(jusqu'au 30 juin 2016)

SEIC Société électrique intercommunale de la Côte SOFREN Société foncière de la région nyonnaise SA

SPECo Service de la promotion économique et du commerce

STC Service technique communal (remplace le SEBIE dès le 1er juillet 2016)

STEP Station d'épuration des eaux STI Service technique intercommunal

SYMIC Système d'information central sur la migration

Т

TAC Travaux après contrôle
TAP Théâtre amateur de Prangins

t. Tonne

TP Transports publics

TPN Transports publics nyonnais TTC Toutes taxes comprises

<u>U</u>

UAPE Unité d'accueil pour écoliers

UPI Unique Person Identification (Identification d'une personne unique)





1. INTRODUCTION

L'année 2016 a été marquée par le passage d'une législature à une autre. En corollaire, les élections qui en découlent ont modifié la composition de nos instances politiques.

S'agissant du Conseil communal, ce dernier a été, pour la première fois, constitué selon le mode de scrutin proportionnel, intégrant la notion de groupes politiques.

En effet, en septembre 2011, le peuple vaudois a modifié la constitution vaudoise. Dorénavant, les communes vaudoises de plus de 3'000 habitants élisent les Conseillers communaux selon le système proportionnel.

Pour la législature 2016-2021, les membres du Conseil communal (organe délibérant) ont été élus au système de la représentation proportionnelle. La répartition des 55 sièges est la suivante :

Entente Pranginoise – groupe indépendant 31 sièges
Alliance libérale de Prangins – groupe libéral de centre droit
Alternative Pranginoise – groupe socialiste/Verts 8 sièges

Les cinq membres de la Municipalité (pouvoir exécutif) dont trois nouveaux et deux sortants ont été élus au système majoritaire et appartiennent aux partis suivants :

Entente Pranginoise 3 membres
Alliance libérale de Prangins 1 membre
Alternative Pranginoise 1 membre

En parallèle, une nouvelle répartition des directions a été faite, modifiant pratiquement 80% du partage des tâches au sein de la Municipalité.

La recomposition de l'Exécutif au milieu de l'année, la passation des dossiers qui en découle, l'intégration et l'adaptation mutuelle des nouveaux Municipaux ainsi que la gestion, pour eux, d'un budget de fonctionnement "en héritage", ont conditionné à l'évidence la gestion de cette année de transition.

Cela dit, notre Commune a pu, grâce notamment à l'engagement de ses chefs de service, de ses collaboratrices et de ses collaborateurs, poursuivre ses missions prioritaires au service de la population d'une part, gérer les projets en cours et planifier ceux liés au développement futur de notre village, d'autre part. Dans cet esprit, le programme de législature 2016-2021 élaboré par la nouvelle Municipalité présente une vision et les grands axes de sa politique pour les cinq années à venir.





GESTION COMMUNALE

2. ADMINISTRATION GENERALE

2.1. Programme de législature 2016-2021

Le nouveau collège municipal a élaboré, durant le 2ème semestre 2016, son programme de législature 2016-2021, véritable vision pour notre Commune qui vise globalement à maintenir et à développer les conditions cadres propices à l'épanouissement de sa population. Cette vision met l'accent sur des thématiques fortes et propose des mesures et des actions susceptibles d'atteindre les objectifs fixés.

Vivre ensemble, intégrer et maîtriser le développement, optimiser la gestion communale...

....représente les lignes directrices choisies qui dicteront à moyen terme l'engagement de la Municipalité et de l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs de notre Commune.

Vous trouverez ci-dessous le programme de législature 2016-2021, tel que la Municipalité l'a adopté dans sa séance du 12 décembre 2016 qui se décline en trois axes.

1er axe: Vivre ensemble

Maintenir un cadre de vie de qualité et sûr

Vie sociale

- Préserver une qualité de vie pour l'ensemble de la population
- Poursuivre une politique facilitant la vie des familles et un cadre propice à l'épanouissement des enfants
- Mener une politique attentive à l'égard des aînés
- > Favoriser le maintien de notre jeunesse dans notre commune et encourager leurs activités
- > Soutenir activement les sociétés locales
- > Stimuler la participation citoyenne
- Inciter les habitants et les entreprises à s'engager et à bien vivre ensemble
- > Poursuivre l'accueil et l'intégration de la population étrangère
- Favoriser les activités sportives et de loisirs

Sécurité

- Assurer la sécurité et le bien-être de nos concitoyens
- Prévenir et combattre les incivilités

Equipements

- > Mener une politique progressive dans le domaine du logement à loyers abordables
- Consolider et développer les structures d'accueil de l'enfance et des aînés
- Maintenir et optimiser les infrastructures sportives et de loisirs

Culture

Mettre en place une politique culturelle et l'intégrer à l'offre régionale



Socio-économie et urbanisme

- Renforcer le dynamisme commercial et touristique, ainsi que le lien social du cœur du village tout en valorisant son patrimoine
- Aménager et valoriser les espaces publics, notamment le cœur du village, en favorisant son rôle de lieu de rencontre et de mixité, et renforcer leur harmonie en termes de mobilier urbain et de langage floristique

2ème axe : Intégrer et maîtriser le développement

Assurer un développement harmonieux en préservant l'identité villageoise et la qualité de vie

Aménagement du territoire

- ➤ Piloter la planification du territoire communal, participer à celle de la région, en préservant l'intérêt public dans une vision de développement harmonieux
- Planifier l'utilisation du sol et l'organisation du bâti en privilégiant un développement démographique raisonnable respectant l'identité villageoise et l'habitat individuel existant
- Poursuivre une politique volontariste lors de la création de plans de quartiers (PQ) visant à des projets à taille humaine intégrant des logements à loyers abordables, des équipements publics et renforçant les infrastructures de mobilité douce

Environnement et climat

- Poursuivre notre démarche globale en faveur du climat visant à diminuer sur le long terme l'empreinte environnementale et les émissions de C02 du territoire
- Promouvoir et renforcer les subventions communales liées aux démarches privées en faveur du climat
- Valoriser notre patrimoine naturel et paysager et renforcer les démarches en faveur de la biodiversité, sensibiliser et associer les habitants à ces démarches
- > Améliorer l'assainissement des eaux usées, gérer durablement les ressources environnementales, se préoccuper de la qualité de l'air et de la lutte contre le bruit
- Optimiser notamment à travers la déchetterie intercommunale, la gestion, la valorisation et le traitement des déchets

Mobilité

- Repenser une offre de transports publics adaptée aux besoins
- Compléter et améliorer les cheminements de mobilité douce (piétons + vélos) en les intégrant dans une vision régionale
- Améliorer la sécurité et réduire les nuisances sonores du réseau routier
- > Développer un concept de mobilité intégrant une politique de stationnement cohérente

Economie

- Développer des conditions-cadre susceptibles de maintenir et créer des emplois
- > Favoriser l'implantation de PME, d'artisans, de commerces et proposer des conditions propres à leur maintien
- > Promouvoir l'offre touristique dans le cadre d'une politique régionale et cantonale



3^{ème} axe: Optimiser la gestion communale

Etre une administration efficiente à l'écoute et au service de la population

Administration et informatique

- Améliorer l'efficience de nos prestations publiques grâce à des processus administratifs simplifiés et à un système informatique performant
- Mettre en place une cyberadministration pour faciliter la vie de la population
- Administrer les biens communaux de manière optimum
- Renforcer les outils de communication internes et externes
- Renforcer l'intégration des composantes du développement durable à nos actions et à notre politique d'achat

Finances

- Poursuivre une politique d'équilibre budgétaire avec un taux d'imposition attractif et adapté
- Mener une politique d'investissements qui tient compte de notre capacité d'autofinancement et d'un plafond d'endettement raisonnable
- Maîtriser la dette

Ressources humaines

- Préserver des conditions-cadre de travail attractives pour assurer la motivation, la fidélité et le bien-être des collaborateurs
- ➤ Etre une entité publique formatrice et socialement responsable
- Garantir l'égalité hommes-femmes (salaires et postes de travail)
- > Favoriser la formation continue

Communication

- ➤ Renforcer le dialogue avec les acteurs locaux et les habitants
- ➤ Utiliser des médias (site internet, PranginsInfo) conviviaux et performants
- > Renforcer les actions ponctuelles de communication, d'information et de sensibilisation

2.2. Municipalité

Les changements suivants ont été opérés dans les regroupements de thématiques au sein des cinq directions.

L'administration générale, les finances, l'économie et le tourisme, ainsi que les relations extérieures ont été complétés par la gestion des ressources humaines. Les systèmes d'information ont été regroupés avec les bâtiments.

L'urbanisme et l'environnement ont été placés sous la même direction.

Les affaires sociales, de la population et de la sécurité, ainsi que l'éducation, des thématiques orientées vers le citoyen, sont restées groupées sous la même direction.

La construction de bâtiments communaux qui faisait partie de l'urbanisme a été regroupée avec la rénovation, l'entretien et la gestion des bâtiments communaux sous la direction des bâtiments.

Pour finir, les travaux publics qui comprennent l'étude et la réalisation de projets de routes, de ponts ou de cheminements ont été regroupés dans la même direction que la mobilité.



2.2.1. Organisation



Responsable : M. François BRYAND, Syndic (Entente pranginoise)

ADMINISTRATION GENERALE & RESSOURCES HUMAINES, FINANCES, RELATIONS EXTERIEURES

- Administration générale
 - o Greffe municipal
 - Assurances
 - o Affaires juridiques
 - Archives
- Ressources humaines
- Finances
 - o Comptabilité générale
 - Gestion financière

- Economie
 - Relations entreprises
 - o Tourisme
- · Relations extérieures
 - o Communication : RP et relations médias
 - Supports de communication

Représentations : SEIC : CA, BECAD : CA, Cité Derrière : CA, Déchetterie Intercommunale : CoDir, Communyon : Comité, CIP : AG, AdCV : AG, Télé Dôle : AG, SOFREN : AG, CGN : AG.

Remplaçante : Mme Dominique-Ella CHRISTIN



Responsable: Mme Dominique-Ella CHRISTIN (Entente pranginoise)

URBANISME, ENVIRONNEMENT

Urbanisme

- Urbanisme, aménagement du territoire local, régional et coordination avec le développement territorial cantonal
- o Police des constructions
- Aménagement des espaces publics
- o Protection du patrimoine bâti

Environnement

- o Energie et climat
- Environnement urbain et rural: bruit, air, eaux, STEP
- Ressources et patrimoine naturels: domaines, terrains, forêts, biodiversité, paysage, cours d'eau, rives du lac
- o Port des Abériaux

Représentations : Conseil Régional : CoDir, SEIC : AG, SAPAN : AG, Triage Dôle : AG.

Remplaçant : M. François BRYAND



Responsable: Mme Alice DURGNAT-LEVI (Alternative pranginoise)

AFFAIRES SOCIALES & POPULATION, SECURITE, ENFANCE

Affaires sociales

- o Jeunesse et aînés
- Aide au logement
- Manifestations
- o Relations paroisse

Population

- Contrôle des habitants
- Naturalisations

Enfance

- Ecoles
- Accueil petite enfance

- Sécurité
 - Police Nyon Région (PNR)
 - Concept stationnement
 - o Police du Commerce
 - Service de Défense Incendie et de Secours (SDIS)
 - Organisation Régionale de Protection Civile (ORPC)
 - Manifestations (aspects sécurité)
 - o Procédé de réclame

Représentations : PNR : CoDir, Conseil de Fondation de la petite enfance, Conseil d'Etablissement, ARAS : AG, SDIS : AG, ORPC : AG, Clinique dentaire : AG, RAT : AG, Coopérative des Plantaz : AG,

Cité-Derrière : AG

Remplaçant : M. Igor DIAKOFF





Responsable : M. Denys CHEVALIER (Entente pranginoise)

TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE & ESPACES VERTS, MOBILITE

Travaux publics

- Etudes et réalisations projets routes, ponts, parkings, cheminements mobilité douce
- Travaux et entretien canalisations eaux claires/usées

Déchets

- Gestion, valorisation, traitement
- o Déchetterie et éco-points

Voirie & Espaces verts

- Entretien routes, parkings, cheminements, éclairage public, mobilier urbain
- Signalisation routière
- Projets et gestion espaces verts, terrains de sport, places de jeux, cimetière, plage
- Abattage d'arbres

Mobilité

- Transports publics
- o Planification locale et régionale

Représentations: TPN: CA, Déchetterie Intercommunale: CoDir, NStCM: AG, SADEC: AG, CIP: AG.

Remplaçante : Mme Alice DURGNAT-LEVI



Responsable : M. Igor DIAKOFF (Alliance libérale de Prangins)

ARCHITECTURE & BATIMENTS, INFORMATIQUE, CULTURE

Architecture & Bâtiments

- Nouvelles constructions, rénovations et transformations de bâtiments communaux
- Réparations et entretien
- o Conciergerie
- Locations de salles
- o Gérance

- Systèmes d'information
 - o Projets & gestion
 - Exploitation informatique
 - o Téléphonie

• Culture & Sociétés locales

- Affaires & manifestations culturelles
- Relations avec les Sociétés locales et manifestations

Représentations : Conseil de Fondation de la petite enfance, Commission Culturelle Prangins : comité, Amis du Château de Prangins : AG, Conseil Régional : Conseil intercommunal

Remplaçant : M. Denys CHEVALIER



2.2.2. Organisation

L'Exécutif de la Commune de Prangins s'est réuni à 46 reprises, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, à l'occasion de séances ordinaires, fixées, à part quelques exceptions, les lundis de 14 heures à 19 heures.



De gauche à droite, D. Chevalier, Municipal, A. Durgnat-Lévi, Municipale, F. Bryand, Syndic, D.-E. Christin, Municipale, I. Diakoff, Municipal, et D. Kistler, Secrétaire municipal (photo : M. Perret)

Madame Dominique-Ella Christin a assuré la vice-syndicature du 1^{er} janvier au 30 juin 2016. Elle assure encore cette fonction pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.

Le 30 juin 2016, Madame Martine Baud, Madame Violeta Seematter et Monsieur Cyrille Perret ont quitté la Municipalité en fin de législature 2011-2016.

Madame Alice Durgnat-Lévi, Monsieur Denys Chevalier et Monsieur Igor Diakoff ont rejoint Madame Dominique-Ella Christin et Monsieur François Bryand au sein du Collège municipal pour la législature 2016-2021.

Le collège municipal a désigné à l'unanimité Monsieur François Bryand comme Syndic pour la législature 2016-2021.

2.2.3. Séances ordinaires et extraordinaires de la Municipalité

Le recueil des procès-verbaux de la Municipalité compte cette année 203 pages exactement. Elles recensent toutes les décisions que la Municipalité a prises en 2016. Le Secrétaire municipal ou son adjointe ont consigné fidèlement les notes de ces séances. En 2016, pas moins de 786 lettres, formulaires, questionnaires ou courriers ont été envoyés aux divers interlocuteurs ou aux partenaires de la Commune.

En collaboration avec les chefs de service ou avec des mandataires externes, 18 préavis ont été préparés par les responsables de dicastère. Ces documents ont été adoptés au cours des séances ordinaires de la Municipalité pour être remis au Bureau du Conseil communal. Pour l'année 2016, ce sont 12 préavis de nature administrative et politique et 6 demandes de crédit pour un montant total de CHF 422'850.--, sans tenir compte du fait qu'un préavis a été retiré puis redéposé sous une autre formulation, mais pour le même montant. Le détail est mentionné dans le tableau figurant au point 2.1.4. du présent préavis. La Municipalité a aussi traité un postulat et répondu à une motion.



2.2.4. Liste des préavis, des postulats, des motions et des interpellations déposés auprès du Bureau du Conseil communal

2.2.4.1. Législature 2011-2016

Préavis No	Montant	Titre	
84/15	CHF 46'000.00	Règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance et demande d'un crédit de CHF 46'000 en vue de la pose d'un nouveau système de vidéosurveillance sur le site du Port des Abériaux	
85/15		Révision des statuts du Conseil régional du District de Nyon	Accepté
86/15		Approbation d'un règlement communal sur la perception des émoluments et contributions dus en matière d'aménagement du territoire et des constructions qui remplace et abroge le tarif concernant les émoluments relatifs au permis de construire, d'habiter ou d'utiliser de 2007	
87/16	CHF 25'850.00	Aménagement des pistes du massif de la Dôle	Accepté Accepté
88/16	CHF 20'000.00	Pérennisation de Nyon Région Télévision. Demande de crédit pour une contribution unique de fonctionnement de la télévision régionale à hauteur de CHF 20'000	
89/16	CHF 250'000.00	Demande d'un crédit de CHF 250'000 TTC subvention non déduite pour l'adaptation de deux carrefours à feux sur la route Suisse pour prioriser la ligne TPN 10.811 prolongée jusqu'à Gland.	Accepté Refusé
90/16		Rapport de gestion 2015	Refusé
91/16		Comptes 2015	Accepté
92/16	CHF 26'000.00	Demande d'un crédit de CHF 26'000 pour la participation aux études de mise en place des conditions techniques, juridiques et financières pour le projet de régionalisation de l'épuration des eaux	
94/16		Concession pour la distribution de l'eau sur le territoire communal de Prangins - Adoption de la nouvelle version de la concession, adaptée suite aux modifications de la loi cantonale sur la distribution de l'eau (LDE) au nouveau règlement communal sur la distribution d'eau de la commune de Nyon.	Accepté Accepté

Préavis No	Motions, postulats et interpellations		
93/16	Réponse au Postulat de Yvan Bucciol pour la création d'un réseau cyclable intercommunal	Accepté	



2.2.4.2. Législature 2016-2021

Préavis No	Montant	Titre	Décision
01/16		 Demandes d'autorisations générales de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières jusqu'à concurrence de CHF 100'000 par cas, ainsi que jusqu'à concurrence de CHF 1'500'000 par cas pour les biens immobiliers destinés exclusivement au développement économique et nécessitant célérité et discrétion, charges éventuelles comprises, de participer à l'augmentation ou à l'aliénation de participations dans les sociétés commerciales jusqu'à concurrence de CHF 35'000 par cas dans le cadre de participations existantes et de requérir l'approbation du Conseil communal pour toute nouvelle participation; de plaider, d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de CHF 35'000 par cas, de placer les disponibilités de la trésorerie auprès d'établissements bancaires, d'assurances, de collectivités publiques et d'entreprises établies en suisse, avec de solides garanties financières et d'accepter des legs et des donations 	Accepté
02/16		Indemnisation des membres de la Municipalité pour la législature 2016-2021	Accepté
04/16		Mise en place d'une taxe et d'un fonds communal pour l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables	Accepté
05/16	CHF 55'000.00	Demande d'un crédit de CHF 55'000 TTC en vue du remplacement du palan à câble de la grue au Port des Abériaux	
06/16		Arrêté d'imposition pour l'année 2017	Accepté Accepté
07/16		Remplacement d'un véhicule à la Voirie et aux Espaces verts (préavis d'intention)	Voté en 2017
08/16		Budget 2017	Accepté
09/16		Plafond d'endettement et plafond de risques pour cautionnement 2016 - 2021	Accepté
10/16		Complément à l'article 8 du Règlement communal relatif au Fonds communal efficacité énergétique et promotion des énergies renouvelables	Accepté

Préavis No	Motions, postulats et interpellations	Décision
03/16	Motion du Conseil communal concernant la modification des articles 43 et 44 du Règlement du Conseil communal de Prangins	Accepté

2.2.5. Activités en dehors des séances de la Municipalité

Les séances de travail avec des tiers, avec des Comités de pilotages, avec des organismes intercommunaux, avec des Conseils d'administration, avec des assemblées ordinaires et avec des assemblées générales ou de commissions, ainsi que des consultations auprès des services cantonaux et régionaux ont toujours été aussi nombreuses en 2016. Les multiples représentations lors de diverses manifestations sont le lot de chaque membre de l'Exécutif, quel que soit la direction concernée.



2.2.6. Compétences municipales accordées par délégation

En 2016, aucune compétence municipale n'a été accordée par délégation.

2.2.7. Commissions consultatives créées par la Municipalité

Pour la législature 2016-2021, la Municipalité a décidé de constituer les commissions consultatives suivantes :

- > Architecture et bâtiments,
- Urbanisme, Environnement et Mobilité,
- Gestion des déchets,
- Culturelle et
- Sociale.

Les commissions consultatives sont constituées de membres du Conseil communal, de membres de l'Administration communale et de membres de la société civile. C'est la Municipalité qui choisit les membres des commissions consultatives.

A la demande de la Municipalité, les commissions consultatives ont pour mission de la conseiller et d'évaluer des projets. Il s'agit d'avis donnés à la Municipalité sans valeur décisionnelle.

Les membres de la Municipalité établissent l'ordre du jour, convoquent la commission consultative et président la séance. En général, la Commission consultative est convoquée au moins une fois par année.

Tous les membres des commissions consultatives sont tenus à la confidentialité, car il s'agit de travaux en cours.

2.2.8. Autres commissions

En référence à l'article 13, alinéa 1 et 2, de la loi sur le droit de cité vaudois, la Municipalité a décidé de nommer une commission des naturalisations chargée de procéder à l'audition des candidats à la nationalité suisse pour la législature 2016-2021.

Cette commission est composée de cinq Conseillers communaux, à savoir de deux représentants de l'Entente Pranginoise, de deux représentants de l'Alliance libérale de Prangins et d'un représentant de l'Alternative Pranginoise.

A la différence des autres commissions, celle-ci est présidée par un Conseiller communal. La Municipale responsable assiste aux auditions uniquement.

2.3. Ressources humaines

2.3.1. Généralités

Le 31 décembre 2016, 35 collaboratrices et collaborateurs exercent une activité au sein de l'administration communale (personnel fixe et auxiliaire).

Ce nombre laisse apparaître qu'il y a 15 femmes et 20 hommes, soit 42.85% de femmes et 57.14% d'hommes. Dix personnes travaillent comme auxiliaires, une en tant qu'apprentie employée de commerce et un en qualité d'apprenti agent d'exploitation.

2.3.2. Mutations en 2016

Au cours de l'année 2016, une personne a quitté l'administration communale. Pour la remplacer, nous avons accueilli un nouvel employé.



a) Départ

Monsieur José Schneider, responsable de la STEP (50%) et collaborateur à la Voirie et aux Espaces verts (50%), a pris sa retraite anticipée le 31 août 2016.

b) Arrivée

Monsieur Henri Straehler a rejoint l'équipe Voirie et Espaces verts (50%) et est devenu l'adjoint STEP/port (50%) le 1^{er} octobre 2016.

2.3.3. Le tableau des effectifs communaux

Le tableau ci-dessous présente le nombre de collaboratrices et de collaborateurs qui travaillent au sein de la Commune, par secteur. Il prend en considération le personnel fixe et les apprentis, mais pas le personnel auxiliaire.

Ce tableau tient compte des effectifs au 31 décembre 2016.

Tableau des effectifs communaux			
Secteurs	EPT		
Greffe et Ressources humaines	2.90		
Bourse	1.10		
STC (Voirie & EV, Bâtiments)	11.25		
Environnement, Port et STEP	1.95		
Police des constructions et Urbanisme	1.50		
Contrôle des habitants	1.80		
Petite enfance, manifestations et culture	0.70 ¹		
Apprenti Agent d'exploitation et apprentie employée de commerce	2.00		
Total:	23.20		

2.3.4. La place d'apprentissage au Greffe

En 2016, la Municipalité a décidé de mettre en place une formation d'apprenti employé de commerce "all-round". C'est ainsi qu'Elle a engagé Mademoiselle Fiona Terry en qualité d'apprentie employée de commerce. Au cours de sa formation, elle passera dans les principaux services de l'Administration communale.

2.3.5. Jubilaires (années de services des employés)

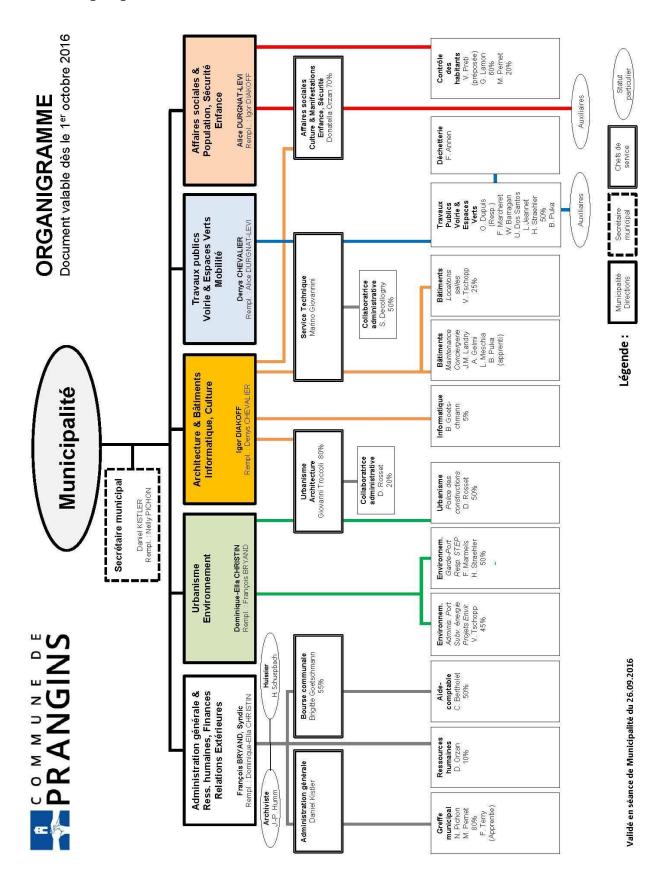
La Municipalité a pour habitude de marquer une attention aux collaboratrices et aux collaborateurs qui fêtent 10, 20, 25 et 30 ans de service au sein de la Commune.

En 2016, il y a eu trois jubilés. Madame Danielle Rosset collaboratrice administrative à la Police des constructions, et Madame Ginette Lamon Pellaton ont fêté leurs 10 ans de service. Pour sa part, Monsieur Marino Giovannini, chef du service technique, a célébré ses 25 ans de service.

¹ 15% du 70% sont dévolus au Conseil de Fondation de la petite enfance de Prangins et financés par ce dernier.



2.3.6. Organigramme 2016





2.4. Supports de communication

2.4.1. Le Journal des Autorités

Deux éditions du PranginsInfo ont paru en 2016. Le journal des Autorités, le PranginsInfo, constitue le Journal officiel des Autorités. Les auteurs des articles publiés sont les membres de la Municipalité, le Président du Conseil communal et des membres du personnel autorisés par l'Exécutif. Une graphiste professionnelle se charge de la mise en pages de chaque édition.

Ce journal apporte uniquement des informations officielles concernant la Commune et ses Autorités. Ainsi, régulièrement, chaque membre de l'Exécutif informe la population de Prangins sur les activités de sa direction. Pour sa part, le Président du Conseil communal donne des informations sur les décisions prises par l'organe délibérant.

La population pranginoise apprécie de pouvoir ainsi être renseignée sur la vie politique et officielle de la Commune.

Toutes les éditions du PranginsInfo se trouvent sur le site internet de la Commune.





Les "Unes" des deux éditions du PranginsInfo durant l'année 2016

2.4.2. La Gazette de Prangins

La Gazette de Prangins communique sur la vie locale de la Commune. Elle n'aborde pas de sujets officiels. Sa rédaction est indépendante. L'Exécutif reçoit uniquement, avant chaque édition, les thèmes abordés.

Cette publication complète harmonieusement le PranginsInfo. Elle donne un aperçu de la vie locale sur le territoire communal.

La Municipalité assume intégralement les frais d'impression de la Gazette de Prangins, soit quelque CHF 8'000.-- pour les quatre éditions annuelles.

2.4.3. Le site internet

Depuis que le site internet <u>www.prangins.ch</u> a subi un remodelage à la fin du mois de juin 2015, il est adapté pour les smartphones et pour les tablettes.



Le guichet électronique facilite l'accès aux divers formulaires de demandes d'abattage d'arbres, de documents officiels, d'autorisation de construire, de subventions énergie, de l'espace manifestation ou encore pour une place d'amarrage au port des Abériaux. Il donne également des informations utiles concernant la location de salles ou la disponibilité des cartes journalières CFF.

Il est incontestable que la mise à disposition en ligne de ces documents et de ces renseignements décharge les Services de la Commune de Prangins. En effet, nombre d'internautes ont pris désormais l'habitude de se connecter directement sur le site internet au lieu de prendre contact avec les services de l'Administration.

143 articles ont animé la page d'accueil en 2016 (752 depuis la mise en ligne du site). Les photos de la page de garde sont également changées, s'adaptant aux saisons et aux événements de notre village.

Les règlements communaux sont tenus à jour, lors de modifications. En ce qui concerne les lois cantonales et fédérales, l'internaute est redirigé sur les sites du canton de Vaud et de la Confédération. Ce mode de faire permet de disposer de textes légaux à jour.

Sur le plan des statistiques, 39'914 (42'006 en 2015) utilisateurs ont ouvert 68'891 (68'971 en 2015) sessions, pour un total de 278'479 (263'506 en 2015) pages consultées, durant l'année 2016. La durée moyenne des visites sur ce site est de 1'58" en 2016 (3'82" en 2015). Cela démontre que le site est bien organisé et qu'il est aisé de trouver les informations utiles. L'accès au moyen de smartphones et de tablettes reste stable.

2.5. Administration générale

2.5.1. Greffe municipal

Le Secrétariat municipal remplit toujours sa mission principale, à savoir assurer le suivi des séances de la Municipalité. Cette mission consiste essentiellement à rédiger les procès-verbaux de la séance de la Municipalité et à préparer les écrits qui découlent des décisions municipales. Le Secrétariat municipal assure aussi la réception téléphonique de la Commune, ainsi que la réception auprès de laquelle chacun peut s'adresser pour poser des questions et avoir des renseignements de tout ordre.

Le Secrétariat municipal n'a subi aucun changement en 2016. Le Greffe municipal est composé de deux personnes à plein temps et d'une personne à temps partiel.

2.5.2. Archives

L'activité habituelle s'est poursuivie durant l'année 2016 :

- Rangement de nouveaux documents
- Elimination ou mise à l'écart de documents de plus de dix ans, sans intérêt historique
- Tenue à jour et compléments des divers fichiers informatiques
- Plusieurs demandes historiques concernant des anciens habitants ou des bâtiments
- Présentation des Archives à divers collaborateurs et habitants
- Contacts avec l'administration du Château
- Service hebdomadaire du baromètre-enregistreur
- Rédaction des Mémoires d'archives, pour la Gazette des Autorités

L'activité majeure de l'archiviste concerne les mises à l'enquête publique. Celles-ci sont conservées durant plus de 100 ans. Leur classement doit être bien réfléchi afin que l'on puisse les retrouver facilement. Notre petit fichier informatique y contribue. En 2016, 28 anciens dossiers d'enquête (de 1928 à 2012) ont été prêtés in extenso au Service technique, aux propriétaires



actuels ou à des architectes. Ces documents reviennent généralement après deux à trois semaines.

Faute de place, une grande quantité de papiers (100-200 kg) sans beaucoup d'intérêt historique a dû être jetée et détruite de manière sûre et discrète. Ce travail d'épuration va se poursuivr.

L'archivage électronique des documents dans notre village est actuellement à l'étude; son adaptation aux temps actuels permettra un stockage des données beaucoup plus sûr et évitera l'édition de dizaines de milliers de photocopies par année (gain de place).

Plusieurs personnes se sont renseignées sur un ancêtre. Nous citerons notamment un certain Jean Louis Abraham Denogent, né le 4 décembre 1800, qui a fait la Guerre du Sonderbund et un certain Louis Magnin, né le 18 septembre 1900, qui fut jardinier chez le Prince Napoléon durant de nombreuses années.

Les mises à l'enquête de particuliers ou de la Commune comprennent actuellement 2'897 dossiers de 1830 à 2015. La liste complète de ces dossiers est disponible en fichier Access ou Excel.

La liste des 701 préavis municipaux de 1977 à fin 2016 est également disponible en fichier Access ou Excel.

Occupation moyenne de l'archiviste en 2016 : 15,6 heures/mois (identique à 2015).





3. FINANCES

3.1. Bourse communale

Durant l'année écoulée, la bourse a tenu la comptabilité générale et la comptabilité des salaires de notre Commune. Elle prépare les paiements des factures liées au fonctionnement de notre Commune et aux investissements importants qui ont caractérisé l'année 2016. En matière de ressources, elle rédige et envoie les factures des différentes taxes (déchets, permis de construire, raccordement EC/EU, port) ainsi que celles relatives aux loyers communaux et aux locations de salles.

Elle gère avec le Municipal des finances nos emprunts, respectivement leur remboursement aux échéances ou le renouvellement de ces derniers. Elle fournit une situation mensuelle du compte d'exploitation, un état régulier de notre trésorerie ainsi que les états financiers des différents investissements (préavis) votés par le Conseil communal. Elle procède également, en début d'année, au bouclement du compte d'exploitation et du bilan de l'exercice précédent. En automne, elle prépare les préavis relatifs à l'arrêté d'imposition pour l'année à venir. Elle consolide avec les différentes directions et le Municipal des finances le budget de l'année à venir et participe régulièrement aux séances de la commission des finances.

L'effectif de la bourse est constitué d'une boursière à 60% et d'une aide-comptable à 50%. Le mandat extérieur de conseiller financier a par ailleurs été reconduit en 2016.

3.2. Gestion financière

Les commentaires détaillés sur les comptes 2016 figurent dans le préavis "comptes 2016".

Alors que le budget 2016 laissait apparaître un excédent de charges de CHF 422'906.--, les comptes 2016 sont bénéficiaires, génèrent une marge d'autofinancement de CHF 1'643'723.31 et un excédent de recettes de CHF 887'489.93.

Globalement et avant les opérations comptables de bouclement (amortissements supplémentaires et provisions) les recettes ont été supérieures et les charges inférieures aux prévisions. Pour l'essentiel, cet excédent de recettes est lié à une perception fiscale supérieure au budget (impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques, impôt frontalier) ainsi qu'à un gain comptable sur titres.

Le changement de législature en cours d'exercice comptable n'est pas sans incidence sur quelques écarts budgétaires au niveau de certaines charges, mais ceux-ci sont généralement compensés par des économies substantielles au niveau des directions respectives.

État des préavis bouclés en 2016

Préavis bouclés = qui ont commencé à avoir un amortissement en 2016.

Aucun préavis bouclé en 2016.





4. ECONOMIE ET TOURISME

4.1. Fonctionnement

Notre Commune est membre de l'association Nyon Région Tourisme dont le but est d'élaborer, d'actualiser et de mettre en œuvre la politique de marketing touristique de la Région comprenant notamment :

- la contribution au développement économique et culturel de la Région,
- la promotion touristique de la Région en Suisse et sur les marchés définis,
- la coordination des actions de promotion touristique de la Région,
- l'accueil, l'information et l'assistance touristiques aux hôtes de la Région,
- le développement et la commercialisation de produits touristiques.

Notre Commune perçoit les taxes de séjour (payées par le client) auprès des établissements d'hébergement et verse 85% de celles-ci au Conseil régional qui finance en partie NRT.

7,5% des taxes sont versées directement à NRT et le solde (7,5%) est à disposition pour financer des projets et des équipements touristiques communaux.

4.2. Mouvements touristiques en 2016

Alors que le tourisme suisse affiche globalement une légère baisse des nuitées en 2016, le tourisme de Nyon Région, à l'instar du tourisme du canton de Vaud qui enregistre la plus forte progression du pays en valeur absolue de nuitées, peut se targuer d'une excellente année touristique avec à la clé un record historique de nuitées et une progression de 22,9 % par rapport à 2015. Nyon Région, qui intègre les destinations touristiques de "Coppet, Nyon, Saint-Cergue et Rolle", tire profit d'une augmentation sensible de sa capacité d'hébergement, d'une part et de la mise en place, dans une conjoncture difficile marquée par un franc fort et un environnement politico-économique instable, d'une stratégie gagnante, d'autre part.

L'utilisation récente d'une marque fédératrice forte "La Côte, JURA-VIGNOBLE-LEMAN", le choix judicieux de marchés prioritaires et une promotion basée sur des domaines d'activités, tels que : l'art de vivre, la nature, le patrimoine & les traditions, les activités hivernales, les événements & festivals ou le tourisme d'affaires, plutôt que sur des destinations, expliquent notamment cette évolution réjouissante.

En misant notamment sur les hôtes suisses, Nyon Région Tourisme observe avec satisfaction une augmentation de 16% de cette clientèle en 2016, qui représente 35% de nos visiteurs suivis des hôtes français (8%), anglais (7%), allemand (6%) et américains du nord (4%). Par ailleurs, le lancement en 2016 du "Pass La Côte" offert à tous les visiteurs des hôtels de la région et le positionnement dans l'itinéraire du "Grand Tour" de Suisse Tourisme renforcent à n'en pas douter l'attractivité d'une région qui possède de nombreux atouts, susceptibles d'attirer une clientèle d'affaires ou de loisirs pour des courts séjours en complément des nombreux excursionnistes d'un jour, à l'exemple notamment des visiteurs du Musée national.

Dans notre commune, l'évolution des nuitées hôtelières en 2016 a été la suivante :



	Nuitées 2015	Nuitées 2016	Variation en %
Hôtel La Barcarolle	10'176	9'676	- 4.91%
Relais de l'Aérodrome	2'490	3'495	+ 40.36%
Auberge communale	2'439	2'441	+ 0.46%
Total	15'105	15'612	+ 3.36%

Evolution du nombre de visiteurs au "Musée national suisse - Château de Prangins"				
	2015	2016	Variation en %	
Visiteurs muséaux	37'150	40'021	+ 7.73%	
Visiteurs non muséaux	14'033	16'707	+ 19.06%	
Total	51'183	56'728	+ 10.83%	



5. BATIMENTS

Les principales missions du secteur Bâtiments du Service Technique Communal (STC), qui gère l'ensemble du parc immobilier communal, sont de :

- concevoir et gérer les projets de constructions de nouveaux bâtiments communaux, ainsi que les projets d'assainissement et de transformations des bâtiments communaux ;
- assurer l'entretien et les réparations des bâtiments communaux ;
- assurer la conciergerie des bâtiments communaux ;
- assurer la location des salles des bâtiments communaux ;
- assurer la gestion des baux à loyer des différents bâtiments communaux.

Les bâtiments communaux sont classés dans différentes catégories énumérées ci-dessous.

Bâtiments locatifs : Ancienne Administration, Vieux Pressoir, Villa du Port, Buvette des Abériaux, Four Communal, Auberge communale, Buvette de la Plage, Bâtiment de service du Port

Bâtiments administratifs : Voirie, Tour d'eau, Fontaines

Bâtiments scolaires : Nouvelle Ecole/UAPE Les Morettes, Collège de la Combe-Les Places, Collège des Fossés, Pavillon de La Combe – Les Places

Bâtiments mixtes: Maison de Commune, Centre communal Les Morettes, Maison Fischer

Temple

Bâtiment locatif: Immeuble Très-le-Châtel

5.1. Constructions, rénovations et transformations des bâtiments communaux

Transformation, rénovation et assainissement du Collège de la Combe – Préavis No 29-13 Les derniers petits travaux en lien avec le préavis municipal No 29/13 intitulé "Demande d'un crédit de réalisation de CHF 2'965'000.-- en vue de travaux de transformations, de rénovation et d'assainissement du Bâtiment du Collège de La Combe – Les Places" ont eu lieu fin 2015/début 2016. Le décompte final de l'architecte a été établi à la fin du premier semestre 2016 et les dernières factures ont été reçues. Le préavis a pu être bouclé ainsi à la mi 2016 avec un montant légèrement inférieur au budget alloué. L'amortissement pourra avoir lieu en 2017.

Nouveau Bâtiment scolaire sur le site de La Combe-Les Places – Préavis No 78/15 Rénovation de l'Ancienne Administration sur le site scolaire de la Combe – Les Places Préavis No 79/15

La Municipalité s'engage depuis de nombreuses années afin de faciliter la vie des familles pranginoises et de répondre à leurs besoins. Dans ce cadre, des travaux importants sont actuellement en cours, afin d'améliorer l'accueil parascolaire (accueil des écoliers en dehors des heures de classes) ainsi que la qualité de vie des écoliers sur le site du collège de la Combe. Pour rappel, il s'agit de la construction d'un nouveau bâtiment qui abritera une cantine scolaire pour les élèves de 8 à 12 ans, une grande salle d'accueil parascolaire, ainsi que de la transformation de l'Ancienne Administration afin d'accueillir une bibliothèque scolaire et des locaux PPLS.

Ces infrastructures permettront à notre Commune de répondre à ses obligations légales, notamment en termes d'accueil à la pause de midi. En effet, la révision de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) oblige les communes à mettre en œuvre un socle minimal de prestations avant et après l'école pour les élèves de 4 à 15 ans.

Madame Dominique-Ella Christin étant en charge de ces deux dossiers de construction et rénovation de bâtiments lors de la législature précédente, dans une perspective de continuité, la



Municipalité a décidé qu'elle le porterait jusqu'à son aboutissement, et ce bien qu'il relève de la direction "Bâtiments" dont elle n'a plus la charge depuis juillet 2016, Monsieur Igor Diakoff ayant repris cette direction.

Le préavis municipal No 78/15 intitulé "Demande d'un crédit de construction de CHF 4'230'000.-pour la réalisation d'un bâtiment abritant une cantine scolaire, un espace dédié à l'accueil parascolaire et trois salles de classe" a été accepté par le Conseil communal en mars 2016.

Le préavis municipal No 79/15 intitulé "Demande d'un crédit de CHF 1'860'000.-- pour la transformation et l'assainissement du bâtiment dénommé Ancienne Administration, afin d'y loger des locaux PPLS et une bibliothèque scolaire" a été accepté par le Conseil communal en mars 2016.

La Municipalité a choisi d'envisager conjointement la construction de ce bâtiment et les travaux de rénovation de l'Ancienne Administration, ceci notamment afin de limiter les nuisances du chantier sur une trop longue durée, mais également pour trouver des synergies en termes d'aménagements extérieurs et de production de chaleur.

Suite à l'acceptation de réalisation, un comité de pilotage composé de deux membres de la Municipalité, soit Madame Violeta Seematter, Municipale en charge des écoles, et Madame Dominique-Ella Christin, Municipale en charge des bâtiments, du bureau d'architecte lauréat et du mandataire du bureau d'assistance à maître d'ouvrage (BAMO) s'est réuni régulièrement jusqu'à fin juin, afin de suivre ce projet a de faire des choix architecturaux.

Les utilisateurs ont été sollicités ponctuellement afin de participer à la réflexion (directeur des écoles, responsable cantine scolaire), ainsi que le responsable communal de l'ensemble des aspects techniques et de conciergerie. La nouvelle Municipale en charge des écoles, Madame Alice Durgnat-Lévi, a participé aux choix en lien avec l'accueil parascolaire et a collaboré avec les services cantonaux et le Directeur, afin d'équiper la bibliothèque scolaire.

La cantine scolaire comportera une structure de cuisine avec self-service et les repas seront livrés. Elle accueillera environ 90 élèves âgés de 8 à 12 ans, fréquentant les classes du deuxième cycle primaire, soit les années 5H à 8H (degrés de l'école harmonisée). En cas de besoin plus marqué, cette cantine accommodera deux services différenciés à midi, afin de doubler la capacité d'accueil. Les élèves âgés de 4 à 8 ans, fréquentant les classes du premier cycle primaire, soit les années 1H à 4H, continuent à fréquenter l'UAPE à midi, située dans le nouveau bâtiment des Morettes.

L'espace de la cantine scolaire situé au rez-supérieur est polyvalent et permet d'accueillir notamment des réunions de parents, avec possibilité de projections, etc. Au rez-inférieur, on trouve une grande salle avec accès indépendant pour accueil parascolaire, locaux ayant deux fonctions. La première est de permettre aux enfants âgés de 8 à 12 ans de se détendre avant ou après les repas de midi qui seront servis à la cantine scolaire. La deuxième est de répondre à la demande que les communes organisent une prise en charge complémentant l'activité scolaire et ce durant toute la durée de la scolarité obligatoire.

Au vu des perspectives d'augmentation de la population pranginoise ce nouveau bâtiment comprend un étage comportant des salles qui pourront, au fur à mesure des besoins, être transformées en trois salles de classe permettant d'accueillir des élèves de 6 à 12 ans. Celles-ci ne seront pas utilisées par les écoles dans le futur proche. Ainsi, fin 2016, la Municipale en charge des affaires sociales, Madame Alice Durgnat-Lévi, et le Municipal en charge des sociétés locales, Monsieur Igor Diakoff, ont commencé à mener une réflexion sur l'utilisation qui sera faite de ses salles dès la rentrée 2017.



L'Ancienne Administration abritera une bibliothèque scolaire dans la surface du rez-de-chaussée, ainsi que des locaux destinés aux services pour psychologues, psychomotriciens et logopédistes en milieu scolaire (PPLS) à l'étage.

La bibliothèque scolaire permet aux activités et animations en lien avec le livre et la lecture de se dérouler dans les meilleures conditions possibles pour les élèves. En outre, le rapprochement des bibliothécaires avec le corps enseignant favorise des synergies qui exploitent au mieux le potentiel d'une bibliothèque scolaire. Par ailleurs, la présence de locaux PPLS adaptés dans l'environnement scolaire favorise une prise en charge rapide et efficace des élèves ayant besoin de ce type de prestation. Là aussi, la proximité des professionnels est garante d'une efficacité accrue des prestations, en classe et hors de la classe.

Pavillon des Fossés - Préavis No 53/14

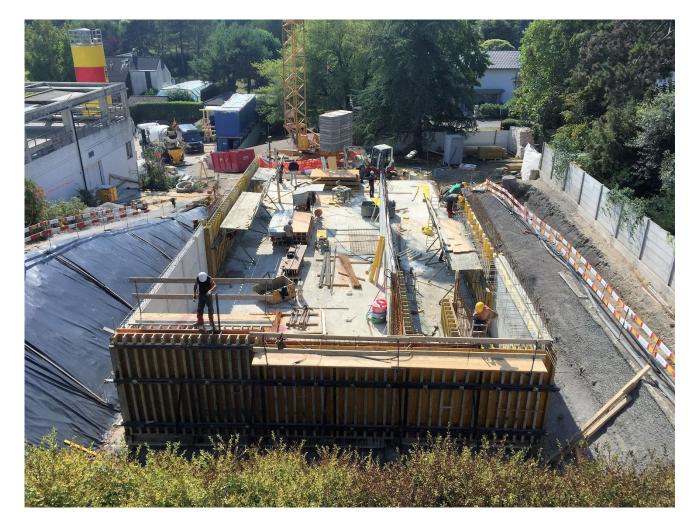
Suite au préavis municipal No 53/14 intitulé "Demande d'un crédit de CHF 165'000.-- TTC en vue de travaux de démolition du pavillon scolaire provisoire des Fossés et de la création d'une zone de verdure", les travaux de démolition se sont déroulés à l'automne 2015. La création d'une zone de verdure en lieu et place du pavillon a eu lieu au printemps 2016.



Nouveau Bâtiment scolaire sur le site de La Combe-Les Places







Photos de cette page : droits réservés



Nouveau Bâtiment scolaire sur le site de La Combe-Les Places





De gauche à droite : F. Bryand, Syndic, A. Durgnat-Lévi, Municipale, D.-E. Christin, Municipale, D. Chevalier, Municipal et I. Diakoff, Municipal

Photos de cette page : droits réservés



5.2. Entretien, réparations et fournitures des bâtiments communaux

Entretien des bâtiments

Hormis l'entretien usuel des bâtiments communaux, les travaux d'entretien courant suivants ont été effectués dans les différents bâtiments communaux.

Villa du port

Des travaux de rénovation ont été effectués à la suite du changement de locataire.

Buvette des Abériaux

Pour des raisons de sécurité, dans un souci de conformité face à la législation en vigueur, il a été procédé à la fabrication et à la pose d'un escalier provisoire. Une structure définitive est prévue pour 2017. Il a également été nécessaire de procéder à une réparation de la chaudière à pellets.

Auberge communale

Il a été procédé aux ouvrages suivants : travaux de rénovation des peintures et protections au sous-sol, changement du meuble froid à la cuisine, travaux complémentaires à la Broderie (marches en granit, aménagement de la place, etc..) travaux de finition, ainsi qu'achat de meubles extérieurs pour la terrasse.

Voirie

En accord avec les directives cantonales, on a mis en place un dispositif d'aspiration pour l'atelier. Un couvert extérieur a été construit dont la fonction sera d'abriter le rangement des tables, la signalisation routière, etc.

Tour d'eau / fontaines

On a procédé au sablage d'une partie des fontaines.

Collège de la Combe

La porte d'entrée principale a été remplacée. Un nouveau local pour le concierge a été fabriqué. Des travaux d'étanchéité, suite à des problèmes de fuites, se sont avérés nécessaires.

Ecole des Morettes

On a procédé au marquage au sol de jeux pour enfants.

Temple

La révision complète de l'orgue a été effectuée et on a installé une porte anti-feu à l'accès de la chaudière du Temple.

Complexe des Morettes

La Commune a acheté un beamer et a fait procéder à la révision de l'éclairage du Hall de Spectacle (spot LED).

Maison Fischer

Il a été procédé à la réorganisation et à l'ameublement des bureaux du 1^{er} étage à des fins de meilleure efficience.

Administration communale

La motorisation de la deuxième porte coulissante a dû être remplacée, de même que le climatiseur de l'épicerie. Le système de régulation du chauffage a dû être modifié et on a posé des stores au Tea-Room.



5.3. Gestion des bâtiments communaux

La Municipalité a pour mission de gérer son patrimoine immobilier. Dans ce contexte, Elle loue des locaux communaux à des privés pour des bureaux (Maison Fischer, 1^{er} étage du four communal, etc.) mais également pour leur commerce (Tea-Room, Epicerie et Garderie à la Maison de Commune, Boulangerie dans le four communal, etc.). La Municipalité gère ces derniers en tenant compte à la fois de considérations sociales (participation du commerce à la vie sociale du village en dynamisant le centre par exemple, etc.) et économiques (type de commerce, ratio chiffres d'affaires – prix du loyer, etc.).

5.3.1. Mise en conformité des terrasses communales

Suite à la visite de l'établissement du Café-Restaurant des Abériaux par la police du commerce en automne 2015, il a été constaté que le nombre de places en terrasse figurant sur la licence de cet établissement (50) ne correspondait pas à celles exploitées en terrasse depuis plus de 10 ans (207). Etant propriétaire de cet établissement, la Municipalité a donc décidé fin 2015 de régulariser cette situation.

La Municipalité a donc préparé une demande de permis de construire avec l'aide d'un architecte (plans à l'échelle, etc.). Elle a déposé en mars 2016 une mise à l'enquête publique pour les agrandissements des terrasses du café-restaurant afin d'obtenir toutes les autorisations pour être conforme à la situation existante. Dans le cadre de cette procédure, la Centrale d'Autorisation en Matière d'Autorisation de Construire (CAMAC) a fait circuler le dossier dans les services cantonaux et les partenaires, afin d'obtenir une réponse rapide et compétente dans le cadre des exigences et des délais légaux. Au terme de la circulation, la CAMAC a communiqué à la Commune en mai 2016 ses déterminations. L'ECA a demandé à ce qu'avec effet immédiat le nombre de places au sein de la terrasse couverte côté Genève (Abérial) soit réduit de 66 à 50 et qu'une issue de secours directe soit créée. Des mesures d'urgence ont été prises en ce sens et un escalier de secours provisoire a été créé début juin, afin que l'établissement puisse continuer à fonctionner. De nouveaux documents reflétant ces changements ainsi qu'un projet d'escalier définitif ont ensuite été préparés par un architecte dans la deuxième partie de 2016, afin d'obtenir les autorisations définitives pour une terrasse avec une capacité de plus de 200 places.

Par ailleurs, la Municipalité a également demandé au printemps à GastroConsult SA une estimation du chiffre d'affaires, respectivement une estimation du prix du loyer qui pourra être appliqué pour la location de cet établissement, en tenant compte tant des investissements qui ont été effectués par la Commune que ceux assumés par le gérant actuel.

Au printemps 2016, la Municipalité a également régularisé la terrasse côté rue de la Gare de l'Auberge communale. En effet, celle-ci n'avait pas été mise à l'enquête lors de sa création.

5.3.2. Mise à disposition de locaux communaux

La Municipalité propose également un service de location de plusieurs salles et locaux permettant à des tiers d'organiser différents types de manifestations (Maison de Commune, Centre des Morettes, Vieux pressoir, etc.). L'Administration communale gère la mise à disposition de ces locaux avec efficience et selon une politique bien établie, notamment en matière de prix préférentiels pour la population pranginoise.

5.3.3. Fonds de réserve - Immeuble subventionné de "Très-le-Châtel"

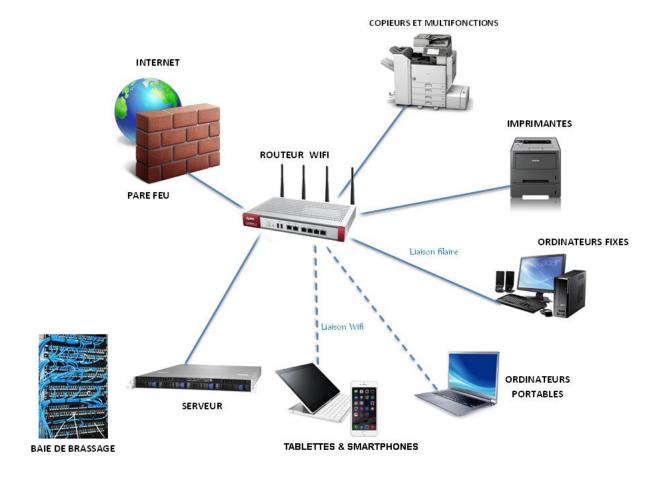
Le fonds de réserve de l'immeuble subventionné "Très le Châtel" se monte à CHF 685'938.15 au 31 décembre 2016.





6. SYSTEMES D'INFORMATION

Un nouvel inventaire a été élaboré, permettant une meilleure maîtrise des différents matériels informatiques utilisés par la Commune. De plus, on a mis en route la révision de notre relation avec notre prestataire de services, la société INFOLOG SA (réf. registre du commerce CHE-115.217.052) par le biais d'un nouveau contrat informatique qui sera signé début 2017, ainsi qu'une refonte de la sécurité informatique.







7. ENVIRONNEMENT

Les principales missions du service de l'environnement sont de :

- Gérer l'ensemble des domaines, terrains et jardins communaux, ainsi que les forêts et les cours d'eau du territoire communal.
- Valoriser notre patrimoine naturel et paysager de grande qualité et renforcer les actions de la Commune en faveur de la biodiversité, plus particulièrement en milieu bâti.
- Se préoccuper de la qualité de l'air, de la lutte contre le bruit, de la protection des sols et des dangers naturels.
- Améliorer la gestion durable des eaux, planifier l'assainissement des eaux usées et gérer la station d'épuration des eaux (STEP).
- Gérer l'administration et les infrastructures portuaires de manière efficiente et durable tout en assurant la qualité des services rendus aux utilisateurs.
- Piloter une politique énergétique et climatique visant à diminuer sur le long terme l'empreinte environnementale et les émissions de C02 du territoire pranginois dans le cadre de notre démarche globale "Cité de l'Energie".

7.1. Domaines

Les terrains communaux comprennent des parcelles utilisées par la Commune comme celles des Abériaux, de la plage ou du cimetière, des parcelles louées à des agriculteurs faisant l'objet de baux à ferme comme celles de Grand Bois, des parcelles mises en droit de superficie comme celles de La Barcarolle et des parcelles de forêts comme celle du Bois des Ages. Pour finir, des parcelles communales sont également louées sous forme de jardins communaux.

7.1.1. Domaine et agriculture

L'ensemble de la parcelle No 37, sise au lieu-dit "Grand-Bois", à Prangins, qui appartient à la Commune de Prangins est actuellement louée à des agriculteurs pranginois. Dans le cadre de la relocalisation des parcelles d'Agroscope-Changins, la parcelle "Grand-Bois" devrait être mise à leur disposition. Ce dossier est en main du Conseil régional/SOFREN et n'a pas beaucoup évolué en 2016.

7.1.2. Domaine et droits de superficie

Il y a quatre parcelles communales en droit de superficie.

La parcelle No 220 au centre du village a un droit de superficie en faveur de la société coopérative d'habitation "Des Plantaz" avec l'immeuble de la coopérative des Plantaz signé en 2013. Sur la parcelle se trouve un immeuble locatif subventionné comprenant 16 appartements respectant les normes en matière de construction de logements mis au bénéfice de l'aide des pouvoirs publics. Pendant toute la durée des aides cantonale et communale (décompte cantonal en % des loyers soit environ CHF 35'000.-- par année) en matière d'appartements subventionnés, aucune redevance n'est due à la Commune de Prangins.

La parcelle No 545 a un droit de superficie en faveur de la société coopérative "Coopérative Cité Derrière" signé en 2010. Sur la parcelle, se trouve un bâtiment "Les Papillons" qui comporte des logements protégés. Une redevance est versée à la Commune de Prangins depuis le 1^{er} janvier 2013.

La parcelle No 334 a un droit de superficie en faveur de la carrosserie Lauber signé en 1998 pour laquelle une redevance annuelle est versée à la Commune de Prangins. A noter que cette parcelle est située dans la zone du projet "Entre-Deux-Chemins".



La parcelle No 437 a un droit de superficie en faveur de BH Bays Hôtels SA signé en 1998. Sur la parcelle se trouve le complexe hôtelier de La Barcarolle. Une redevance est versée annuellement à la Commune de Prangins.

Le préavis No 13/12 prévoyait une nouvelle convention avec BH Bays Hôtels SA lui permettant d'augmenter la durée du droit de superficie et sa capacité hôtelière, dans le cadre d'un nouveau plan de quartier. Le Conseil communal a refusé d'augmenter la durée du droit de superficie selon la proposition du préavis. BH Bays Hôtels SA a renoncé aux travaux permettant d'agrandir sa capacité. Les frais engagés en lien avec le PQ La Barcarolle par la Commune dans le cadre de ce projet concernaient essentiellement les frais d'urbaniste et de géomètre, ainsi que le temps consacré à ce dossier à l'interne par l'administration communale. Aucun accord préalable n'a été prévu par la Commune pour récupérer ses frais dans l'hypothèse où le superficiaire renoncerait à utiliser les nouveaux droits à bâtir disponibles.

7.1.3. Jardins communaux

Les trente jardins communaux existants permettent aux Pranginois de s'adonner au jardinage dans un cadre idyllique. En 2016, il n'y a pas eu de changement de locataires de jardins communaux et il y avait 18 personnes en liste d'attente.

7.2. Forêts

7.2.1. Plan de gestion des forêts

Un plan de gestion des forêts communales de Prangins 2012-2026 a été établi en 2015 par le garde-forestier. Ce plan de gestion est un plan de niveau opérationnel, le niveau stratégique étant développé au niveau de l'arrondissement par un plan directeur forestier. L'application de ce plan opérationnel est formulée annuellement par un programme de travaux, présenté à la Commune, et un contrôle d'exécution.

La Commune de Prangins, de par la taille de ses forêts communales (22 hectares) et par la structure de ses peuplements forestiers, à majorité feuillus, n'est que peu tributaire du marché du bois. Contrairement à des communes que l'on appellerait "forestières", pour qui la qualité des bois produits influence les rendements financiers, les forêts de Prangins ont plutôt des fonctions sociales, paysagères et biologiques avec une production de bois axée sur l'énergie.

7.2.2. Exploitation

Le récapitulatif des divers chantiers effectués au Bois des Ages donne les résultats suivants :

Chantiers Volumes martelés

Eclaircies 71 m³
Assainissement ancienne décharge 17 m³
Chablis 15 m³

Soit un total de 103 m³ de bois abattus.

Ces interventions ont permis de mettre sur le marché les assortiments suivants :

Bois de service feuillu 0 stère
Bois d'industrie feuillu et bois de feu long 99 stères
Bois de feu 0 stère

Les travaux sont, pour la plupart, réalisés par l'équipe forestière du Triage forestier de la Dôle. Cette équipe est constituée d'un contremaître forestier, de forestiers bûcherons diplômés et



d'apprentis. Le débardage des bois est effectué à l'aide de deux porteurs et de deux tracteurs forestiers.

7.2.3 Sylviculture

Durant l'année 2016, une parcelle a été traitée en soins culturaux. Il s'agit de la plantation de chênes du Grand Bois (forêt vers l'aérodrome) pour une surface de 26 ares.

L'ancienne décharge a été remise en état et une plantation, comprenant 270 érables sycomores et 40 buissons, a été réalisée.

7.2.4. Entretien sentiers didactiques

L'équipe forestière intercommunale a effectué divers travaux d'entretien du sentier didactique. La Pyrale du buis continue de faire des ravages dans le secteur.

7.2.5. Déchetterie Bois des Ages

La déchetterie du Bois des Ages située en zone forêt a été remblayée suite à sa fermeture.

Un dépassement de budget a été annoncé au Conseil communal.

7.3. Préservation des milieux naturels et des paysages

7.3.1. Patrimoine naturel en milieu bâti

La Commune de Prangins a élaboré des recommandations, afin de favoriser notre patrimoine naturel en milieu bâti, qui comporte une richesse biologique importante et ce dans les jardins privés, mais aussi sur les balcons, les murs ou encore les toitures qui composent notre village.

En 2016 la Commune a continué à alimenter les pages de son site en lien avec ce sujet afin d'y intégrer quelques principes et aménagements pour promouvoir la nature et la biodiversité en milieu bâti.

7.3.2. Nature en ville

La Commune de Prangins et la Ville de Nyon ont organisé conjointement la Journée Nature en Ville, le dimanche 22 mai 2016, dans le cadre du week-end de la Fête de la Nature. Par une météo magnifique, plus de 600 personnes ont participé à cette journée de sensibilisation, qui a pris la forme d'un jeu de piste de 3 km à pied entre Nyon et Prangins, gratuit et ouvert à tous. Les familles sont venues nombreuses découvrir des aspects insolites de la nature en ville, tels que les lichens, les ruches, la renaturation du Nant du Leyaz ou le pigeonnier et les carrés potagers en libre-service à Nyon. Des spécialistes bénévoles, présents sur les 13 postes thématiques du parcours, ont transmis leurs connaissances avec expertise et passion. Plusieurs groupes de jazz ont donné un côté festif à cette journée, en se produisant sur deux petites scènes aux lieux de départ et d'arrivée du parcours, dans le Parc du Château de Prangins et dans le Parc de la Morâche à Nyon. Cette journée a également coïncidé avec la Journée Internationale des Musées, ce qui a permis d'établir une bonne synergie avec le Château de Prangins.



Journée "Nature en ville"













Photos de cette page : droits réservés



7.3.3. Biodiversité

La Commune de Prangins a développé une politique environnementale en collaboration avec différents partenaires régionaux, dont le Conseil régional *Regionyon*, pour préserver la nature, le paysage et la biodiversité sur son territoire. Elle soutient et participe à l'élaboration de corridors biologiques et de réseaux agro-écologiques qui ont pour but de préserver la biodiversité, en permettant le déplacement de la faune et la dissémination de la flore :

Les corridors biologiques: la Commune s'engage, avec de nombreux partenaires publics et privés de la région, autour d'une charte d'engagement, pour préserver des zones d'importance pour la biodiversité et permettre aux espèces de se déplacer sans obstacle dans ces zones. La consolidation du projet s'est poursuivie en 2016 avec la signature, le 30 mai 2016, du contrat corridors Lac-Pied du Jura. Il couvre l'ensemble du district de Nyon et quelques communes limitrophes et est constitué de 27 mesures localisées ou collectives qui auront un impact important sur la biodiversité et la qualité de vie dans la région.

En 2016, une étude du passage de la petite faune terrestre à travers certaines infrastructures de transport a été réalisée, afin d'identifier les aménagements à prévoir et leurs coûts, en coordination avec les projets existants ou à venir.

Par ailleurs, des mesures en faveur du Grand capricorne et du Lucane cerf-volant, deux coléoptères menacés et présents dans la région, ont été initiées. Un inventaire des espèces, ainsi que des chênes pour déterminer ceux favorables au Grand capricorne, ont été réalisés. Les deux espèces ont été découvertes sur la Commune de Prangins.

Finalement, au Golf Club du Domaine Impérial situé sur les Communes de Prangins et de Gland, un plan de gestion différenciée a été élaboré sur la base des espèces et valeurs naturelles du site ainsi que des pratiques d'entretien conduites par le golf. Ce plan de gestion est constitué de 31 mesures et a pour objectif d'adapter l'entretien aux espèces et potentialités biologiques, ainsi qu'aux utilisations des surfaces par les joueurs de golf.

Les réseaux agro-écologiques : la Commune soutient le Réseau écologique "NYON-REGION". Ce réseau agro-écologique est une démarche volontaire initiée par les agriculteurs de la région. Ceux-ci mettent en réseau leurs surfaces de compensation écologiques (prairies fleuries, vergers, haies, jachères, etc.), selon les recommandations de l'Ordonnance fédérale pour la qualité écologique (OQE). La mise en œuvre d'un certain nombre de mesures est prévue par les agriculteurs, tels que des ensemencements naturels de prairies, des plantations d'arbres et d'arbustes diversifiées et des entretiens spécifiques favorables aux espèces caractéristiques de la région.

En 2016, de nombreuses surfaces de promotion de la biodiversité ont pu être réalisées au printemps et en automne. Des arbres indigènes, tilleuls et chênes, ainsi que des arbres fruitiers haute-tige ont été mis en place à Prangins. Par ailleurs, de très nombreux buissons sauvages ont été plantés en haies diversifiées sur notre territoire. Finalement, un peu moins de 7,8 ha de prairies ont été reconstituées, en juin, sur l'ensemble du réseau par la méthode de la "fleur de foin", contribuant ainsi à sauvegarder le patrimoine prairial local.

7.4. Protection contre le bruit, qualité de l'air et dangers naturels

7.4.1. Bruit

L'étude relative à l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB), effectuée sur le territoire pranginois en collaboration avec les services concernés du Canton, a été approuvée par le canton début 2016. Cette étude très complète sur l'assainissement du bruit routier établit un bilan des nuisances sonores liées au trafic routier sur le territoire pranginois et détermine les mesures



d'assainissement à effectuer, tels que des changements de revêtement routier, qui permettront de répondre à l'Ordonnance sur la protection du bruit (OPB) d'ici mars 2018. Les mesures principales touchent la route de l'Etraz et la route Suisse.

Le dossier a été transmis à la direction *Travaux Publics & Voirie* en 2016. L'acceptation de l'étude par le canton signifie que la Commune bénéficiera de subventions pour les travaux si ceux-ci sont entrepris avant mars 2018.

7.4.2. Dangers naturels

Carte des dangers naturels

La carte des dangers naturels établie par les services cantonaux de la Direction Générale de l'Environnement (DGE) en collaboration avec la Commune de Prangins a été approuvée.

7.5. Eaux et Station d'épuration

7.5.1. Traitement des micropolluants et regroupement des stations d'épurations des eaux usées

Deux associations intercommunales et quatre communes, représentant un ensemble de trente collectivités publiques, adhèrent au principe de mettre en place une nouvelle station d'épuration régionale, à réaliser en une seule étape et sur un seul site. Les études préalables ont démontré les avantages financiers, techniques et d'aménagement du territoire de ce projet de régionalisation de l'épuration.

Pour l'ensemble des trente communes, l'épuration est actuellement assurée par quatre stations d'épuration qui traitent les eaux usées d'une population raccordée de près de 62'000 habitants (sur les sites de Gingins, Nyon, Prangins et Gland).

Les différentes études préliminaires menées à ce jour, dans le cadre de la stratégie cantonale de lutte contre les micropolluants (Plan Cantonal Micropolluants) élaboré par le service cantonal de l'environnement (DGE Eaux), démontrent l'intérêt de remplacer les stations d'épuration existantes par une nouvelle installation régionale d'une capacité de 110'000 équivalent-habitants à l'horizon 2025 (traitement des effluents des habitants ainsi que des activités économiques et industrielles).

L'objectif partagé par l'ensemble des partenaires est de protéger et de préserver les eaux en recherchant l'efficacité technique, financière et environnementale, en répondant aux nouvelles normes fédérales (Ordonnance OEaux entrée en vigueur le 1 er janvier 2016) et au Plan Cantonal Micropolluants.

Début 2016, les partenaires ont signé une convention pour poursuivre les études qui permettront d'affiner et de préciser les aspects techniques, financiers et juridiques du projet d'épuration régionale. Les demandes de crédits ont été faites dans les divers conseils communaux.

A Prangins, le préavis No 92/16 "Demande d'un crédit de CHF 26'000.-- pour la participation aux études de mise en place des conditions techniques, juridiques et financières pour le projet de régionalisation de l'épuration des eaux" a été accepté en avril 2016.

7.5.2. Charges hydrauliques

La charge hydraulique de la STEP de Prangins est composée d'eaux usées, mais également d'eaux appelées eaux claires parasites (ECP) qui viennent surcharger inutilement le réseau d'eaux usées. Ces ECP sont composées d'eaux permanentes et d'eaux pluviales. Les eaux parasites permanentes surchargent constamment le réseau d'eaux usées indépendamment des précipitations. Les eaux parasites pluviales peuvent être liées au ruissellement direct ou de



surface, au ruissellement souterrain, ou aux débordements d'eaux claires dans les eaux usées, par exemple dans les regards mixtes. En améliorant les canalisations, il est possible de réduire l'apport d'eaux parasites permanentes et d'augmenter ainsi la capacité de traitement de la STEP de Prangins, d'améliorer le bilan de l'épuration et de réduire les frais d'exploitation. Fin 2016, la Municipalité a décidé d'effectuer des travaux importants de canalisations (voir détails sous la direction **Travaux Publics**).

7.5.3. Evacuation des boues

Les boues d'épuration proviennent des matières solides en suspension dans les eaux usées qui se déposent dans des bassins lors de la décantation. On distingue trois qualités de boues selon leur siccité, soit les boues liquides, les boues déshydratées et les boues séchées. Nous pouvons comparer ces étapes à celles d'une lessive après le lavage, après l'essorage et après le passage dans le séchoir. On élimine les boues séchées soit en les incinérant, soit en les utilisant comme combustible dans les fabriques de ciment.

En 2016, la STEP de Prangins a produit 1446.5 m³ de boues liquides transformées en 46.75 t. de boues sèches.

<u>Année</u>	Boues liquides	<u>Boues sèches</u>		
2016	1'446 m ³	46.75 t.		
2015	1'378 m ³	45.53 t.		
2014	1'103 m ³	42.25 t.		

7.5.4. Eaux

Le Grand Conseil a modifié la loi sur la distribution de l'eau (LDE) de 1964, en mars 2013. Le Conseil d'Etat a fixé son entrée en vigueur au 1^{er} août 2013. Un délai de 3 ans a été fixé pour que les communes adaptent leur règlement sur la distribution de l'eau aux nouvelles dispositions de la loi. Ceci signifie que le Règlement communal sur la distribution de l'eau, ainsi que les concessions avec les communes ayant concédé (commune "concédante") la distribution de l'eau aux Services industriels de Nyon (commune concessionnaire), devaient être adaptés au plus tard au 1^{er} août 2016.

Le nouveau Règlement communal, découlant de la modification de la loi sur la distribution de l'eau de la commune de Nyon, concessionnaire, a été adopté par le conseil communal de Nyon dans sa séance du 21 mars 2016. Ce nouveau règlement sera également valable pour les communes concédantes. C'est pourquoi Prangins, comme commune concédante, a présenté un préavis au Conseil communal en vue d'adopter la nouvelle version de la Concession pour la distribution d'eau sur le territoire communal de Prangins.

Le préavis No 94/16 "Concession pour la distribution de l'eau sur le territoire communal de Prangins - Adoption de la nouvelle version de la concession, adaptée suite aux modifications de la loi cantonale sur la distribution de l'eau (LDE) au nouveau règlement communal sur la distribution d'eau de la commune de Nyon a été accepté par le Conseil communal pranginois en juin 2016.

7.6. Port des Abériaux

7.6.1. Garde-port

Le Garde-port assure aussi la fonction de responsable de la station d'épuration (STEP) et travaille à plein-temps pour la Commune. Il occupe le logement de fonction du Garde-port, ce qui permet d'augmenter la sécurité de la zone des Abériaux.



Afin de répondre efficacement aux sollicitations des usagers du port, le Garde-port assure une présence plus soutenue durant la saison de navigation, plus particulièrement les week-ends. Dans ce cadre, un adjoint le remplace dans ses fonctions de Garde-port et de responsable de la STEP, lors de ses jours de congé.

7.6.2. Bornes électriques

En réponse au postulat de Monsieur Pascal Sandoz et consorts "Demande de transformation et d'évolution des bornes électriques au Port des Abériaux", cinq bornes eau-électricité avec quatre prises et deux robinets chacune ont été installées au printemps, en bout d'estacades, pour les places visiteurs. Ceci a permis d'améliorer le confort de ces derniers et d'assurer également l'alimentation régulière des locataires de places de port qui bénéficient des bornes électriques existantes.

7.6.3. Pollution

En mai 2016, une nappe d'hydrocarbure (diesel) s'est répandue au Port des Abériaux, suite à un problème au sein du réservoir d'un bateau à moteur situé à la digue A. Le Garde-port a immédiatement prévenu les pompiers qui sont intervenus pour lutter contre cette pollution des eaux. La direction générale de l'environnement (DGE-Canton) a également dépêché immédiatement une personne sur les lieux. Un barrage flottant a été posé, afin de contenir la nappe autour de la digue A et un épandage de billes absorbantes effectué. Ce sinistre a heureusement été rapidement et efficacement traité par les différents intervenants.

7.6.4. Règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de surveillance et pose d'un nouveau système de vidéosurveillance au Port des Abériaux

La loi cantonale sur la protection des données personnelles (LPrD) est entrée en vigueur en 2008. Cette loi s'applique aux communes qui utilisent des caméras de vidéosurveillance sur leur domaine public et nécessite un règlement communal relatif à l'usage de ce genre de dispositif, règlement qui doit être avalisé par le Conseil communal.

Dans le cas d'installations en fonction avant 2008, la loi prévoit que les communes se mettent en conformité dans un délai de trois ans suivant son entrée en vigueur. A Prangins, un système de vidéosurveillance est en fonction depuis le début des années 2000 sur le site des Abériaux. Ainsi, afin de pouvoir continuer à exploiter ces caméras de surveillance, la Municipalité a soumis au Conseil communal le Règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance, soit la base légale, et une demande de crédit en vue de la pose d'un nouveau système de vidéosurveillance sur le site du Port des Abériaux. La Municipalité a décidé, en 2016, d'améliorer le système de vidéosurveillance existant sur le site du port, en complément aux autres mesures actuellement en place, comme le passage régulier de la Police. En effet, le système actuel, bien que dissuasif, n'est pas performant la nuit et son amélioration permettra de mieux éviter la perpétration d'infractions contre des biens et d'apporter des moyens de preuve en cas de telles infractions.

Le préavis No 80 /15 "Règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance et demande d'un crédit de CHF 46'000.-- en vue de la pose d'un nouveau système de vidéosurveillance sur le site du Port des Abériaux" a été accepté en avril 2016. Les travaux ont commencé une fois la saison de navigation terminée fin 2016 et les travaux seront terminés début 2017.

7.6.5. Grue

La Municipalité a présenté en octobre 2016 au Conseil communal le préavis *No 05/16*, "Demande d'un crédit de CHF 55'000.-- TTC en vue du remplacement du palan à câble de la grue au Port des Abériaux" soit une demande de crédit de CHF 55'000.-- en vue du remplacement du palan à câble de la grue par une installation plus moderne et fiable. L'installation existante menaçait de tomber en panne. Le matériel a été commandé, mais il faudra attendre 2017 pour la livraison de l'appareil, étant donné gu'il est fait sur mesure.





La grue au Port des Abériaux

7.7. Energie & Climat

7.7.1. Prangins - Cité de l'Energie

Grâce à sa démarche globale en faveur du climat, de l'environnement et de notre qualité de vie, la Commune est une *Cité de l'énergie*. Cette reconnaissance atteste son engagement à diminuer sur le long terme son impact environnemental et les émissions de C02 de son territoire. Voir la fiche http://prangins.ch/uploads/Divers/Fiche informative citedelenergie prangins.pdf.

Face aux enjeux énergétiques et climatiques, les communes ont un rôle important à jouer, car de nombreux défis se posent au niveau local. Dans cette perspective, la Commune de Prangins a développé un ensemble de mesures concrètes et cohérentes qui, par une gestion plus durable des ressources, visent à consommer moins d'énergie et à promouvoir les énergies renouvelables.

Dans le cadre de l'obtention du label Cité de l'énergie, le programme de politique énergétique et climatique de la Commune a été actualisé pour la période 2015-2019. Ce document officiel constitue le deuxième document cadre fixant les objectifs et outils de mise en œuvre de cette politique énergétique et climatique.

7.7.2. Subventions pour les projets ou achats privés en faveur du climat – Action agir ensemble pour le climat

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'énergie et du climat, la Municipalité a mis sur pied des subventions incitatives pour des projets privés favorisant l'efficacité, la sobriété énergétique, ainsi que l'usage des énergies renouvelables. Un montant annuel de CHF 100'000.-- est budgété chaque année pour ce type de subventions.

L'enveloppe du budget 2016 a permis à la Commune de soutenir un grand nombre de projets :

- un montant total de CHF 41'099.70 a été alloué à six personnes pour leur projet de pose de capteurs solaires photovoltaïques;



- un montant total de CHF 40'000.-- a été alloué à quatre personnes pour leur projet d'isolations et de remplacements de leurs fenêtres, conforme au Programme bâtiment de la Confédération:
- un montant total de CHF 34'000.-- a été alloué à quatre personnes pour leur projet de remplacement de leur chauffage électrique direct;
- un montant total de CHF 4'500.-- a été alloué à 15 personnes pour l'achat d'un vélo électrique;
- un montant total de CHF 880.-- a été alloué à une personne pour la réalisation d'un bilan énergétique de son bâtiment;
- un montant total de CHF 440.-- a été alloué à deux personnes pour la réalisation d'un diagnostic énergétique de leurs installations électriques.

La Municipalité a décidé, lors de sa séance du 18 avril 2016, d'accepter les demandes supplémentaires de subvention jusqu'à concurrence du montant non dépensé en 2015, dans le respect de l'enveloppe globale de CHF 500'000.-- sur 5 ans. En effet, CHF 21'165.-- n'avaient pas été dépensés du budget 2015, car certains des projets approuvés en 2015 n'avaient pas été terminés dans le courant de cette année-là. La Municipalité a décidé de renoncer à un préavis pour ce dépassement et de seulement en informer le Conseil communal.

Pour la nouvelle législature, la Municipalité a souhaité reconduire sa politique de subventions pour les projets privés en faveur du climat. Elle a estimé que le moment était opportun pour passer à l'alimentation du subventionnement par une taxe prélevée sur l'électricité et la création d'un fonds de réserve y relatif, plutôt que par l'intégration dans le budget de fonctionnement communal. Ceci permet plus de prévisibilité, de continuité et de stabilité dans l'alimentation du subventionnement. Cette manière de procéder nous rapproche de celle généralement utilisée par les communes soutenant les démarches privées en faveur du climat. La Municipalité a donc présenté un préavis qui propose la mise en place d'un fonds pour l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables alimenté par une taxe communale prélevée sur l'électricité.

Le préavis No 4/16 "Mise en place d'une taxe et d'un fonds communal pour l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables" a été accepté en octobre 2016.

7.7.3. Courant vert

La Municipalité, en 2016, a continué à acheter de l'électricité d'origine certifiée 100% hydraulique suisse. En choisissant ce courant vert, la Municipalité participe au développement et à la modernisation des installations hydrauliques suisses.



Panneaux photovoltaïques (droits réservés)



8. URBANISME

Les principales missions du service de l'urbanisme sont de :

- Piloter la planification du territoire communal et participer à celle de la région, en préservant l'intérêt public et renforçant la qualité de vie des habitants.
- Planifier et coordonner l'utilisation du sol, l'implantation des équipements d'utilité publique, l'organisation du bâti et des activités ayant une incidence sur le territoire, notamment par la mise en œuvre et le suivi de différents outils de gestion du territoire (plans de quartier, plan directeur communal, plan général d'affectation...).
- Aménager et valoriser les espaces publics en favorisant leur rôle de lieu de rencontre et de mixité et renforcer leur harmonie en termes de mobilier urbain et de langage floristique.
- Préserver notre patrimoine bâti, notamment au cœur historique de la Commune, et nos sites répertoriés.
- Gérer la police des constructions, soit contrôler les demandes de permis de construire, gérer les procédures de mise à l'enquête et la délivrance des permis de construire, ainsi que l'établissement de diverses statistiques.

8.1. Aménagement du territoire

8.1.1. Aménagement du territoire – Aspects globaux

Comme en 2015, la collaboration avec les services de l'Etat de Vaud a été régulière en 2016 et s'est déroulée dans de bonnes conditions. Les services cantonaux concernés sont bien évidemment le service du développement territorial (SDT), mais également le Groupe opérationnel des pôles (GOP), auquel participe le SDT, le service de la promotion économique et du commerce (SPECo), le service du logement (SL), le service de la mobilité (DGMR), ainsi que les instances régionales (Régionyon).

Comme en 2015, la collaboration avec le Conseil régional (Association de communes comprenant 42 communes du District de Nyon) a été régulière en 2016 et s'est déroulée dans de bonnes conditions. La Municipalité est toujours présente dans les comités de pilotage de projets régionaux tels le Schéma Directeur de l'Agglomération Nyonnaise (SDAN) et le groupe de pilotage pour la concrétisation du projet de route de desserte urbaine (Groupil RDU).

L'entrée en vigueur en 2014 de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire (LAT) modifie fondamentalement certaines règles applicables. Ces modifications apportées au niveau fédéral doivent encore être concrétisées sur le plan cantonal, par une adaptation du Plan directeur cantonal (PDCn). Cette 4ème révision du PDCn représente un changement de paradigme important. En effet, le périmètre d'agglomération du Grand-Genève (dont Prangins fait partie) passe d'une notion de croissance illimitée à celle d'une croissance limitée à 2,6% par année pendant 15 ans. La 4ème révision du PDCn a été mise en consultation par le canton dans le 1er semestre 2016. Dans le 2ème semestre 2016 le projet a été soumis au Grand conseil et il était encore en cours d'examen en fin 2016. Dans ce contexte législatif mouvant, il a paru préférable à la Municipalité de patienter dans divers dossiers en lien avec les divers plans d'affectations, afin d'éviter du travail ou des études qui pourraient se révéler ensuite inutiles.

8.1.2. Niveaux de planifications d'aménagement du territoire

Face aux enjeux d'urbanisation, d'environnement et de mobilité engendrés par la croissance démographique de notre région, une coordination des démarches d'aménagement du territoire est nécessaire, afin de contribuer au développement maitrisé du territoire en apportant une vision stratégique et globale coordonnée et de pouvoir mettre sur pied des projets d'infrastructures



supra-communaux. Ainsi, Prangins est impliqué depuis plus de 10 ans dans le cadre de plusieurs niveaux de planification qui s'emboitent et qui s'intègrent dans la planification cantonale.

Le niveau territorial le plus large est celui de l'agglomération du Grand Genève ou Plan d'Agglomération Franco-Valdo-Genevois (PAFVG).

Il y a ensuite la dimension régionale avec un instrument de planification à portée légale : le Plan directeur régional du district de Nyon (PDRN). Celui-ci comprend un volet stratégique approuvé par l'ensemble des communes membres et un volet opérationnel. Le volet opérationnel a également été approuvé par l'ensemble des communes membres en 2015 et couvre la législature 2016-2021.

Un autre niveau est celui du Schéma directeur de l'agglomération nyonnaise (SDAN), qui comprend neuf communes : Crans-près-Céligny, Duillier, Eysins, Grens, Nyon, Prangins, Signy-Avenex et Trélex. Le SDAN organise le développement de l'agglomération sur la base d'une gestion coordonnée de l'urbanisation, des transports et du paysage. Cet instrument, réalisé en partenariat avec le Canton, a été créé et approuvé par les Exécutifs communaux en 2007.

Le Plan directeur communal (PDCom) est un autre niveau de planification accepté en 2011. C'est un document de référence essentiel pour la Municipalité. Il comporte des constats et un plan directeur en termes de paysage, mobilité et urbanisation, ainsi que des mesures d'aménagement. La Municipalité se réfère au Plan Directeur Communal en ce qui concerne notamment l'aménagement du centre du village et le développement du secteur "Entre-Deux-Chemins". Le Plan Directeur Communal sert également de base pour des aménagements urbains plus détaillés au centre du village.

8.1.3. Suivi des projets régionaux - Route de distribution urbaine (RDU)

Le SDAN adopté en 2007 définit la fonction et le caractère de la route de distribution urbaine (RDU) de la manière suivante. La RDU s'intègre au sein d'un réseau de mobilité existant (Routes de l'Etraz, d'Oulteret, Avenue des Eules, jonctions autoroutières, ...) et le complète. Elle a comme fonction de prendre en charge le trafic automobile de transit au sein de l'agglomération.

Il ne s'agit toutefois pas d'un axe routier périphérique dominé par l'automobile mais également de desserte de quartiers actuels et futurs des trois communes concernées (Eysins, Nyon et Prangins), selon le principe du peigne. Pour la partie pranginoise, la RDU permet de décharger la route de l'Etraz, cette dernière est prévue non plus de transit mais en tant que desserte locale et d'axe pour les transports publics et les modes doux. La fonction de la RDU étant à la fois de prendre en charge le trafic de transit et de desservir les quartiers situés au nord de l'agglomération, elle est correctement positionnée dans le territoire.

En 2016, la Commune a continué à travailler au sein du groupe de pilotage pour la concrétisation du projet de route de distribution urbaine (Groupil RDU). Ce groupe comporte les communes de Nyon, d'Eysins et de Prangins ainsi qu'un représentant politique du Conseil régional. Dans le cadre de la législature 2016-2021, le Groupil RDU a été renouvelé et a accueilli trois nouveaux membres. La deuxième partie de 2016 a donc été consacrée essentiellement à la présentation du projet. Le Groupil RDU accompagne le travail du chargé de projet RDU, collaborateur du Conseil régional entré en fonction en octobre 2013.

Durant le 1^{er} semestre 2016, le travail suivant a été élaboré autour de la RDU. L'organisation d'études-tests d'urbanisme concernant le périmètre "RDU Nyon (En Oulteret) – Prangins (Etraz nord)" a permis de vérifier les potentialités du site. Des recommandations portant sur des aspects qualitatifs (programmation économique et culturelle, par exemple) et des principes de valorisation urbanistique ont été émises par les partenaires du projet.



La démarche a fait l'objet de deux séances d'information auprès d'élus politiques du District (25 mai à Prangins et 2 juin à Nyon), suivie d'une exposition à Prangins et à Nyon (450 visiteurs environ au total). Lors de l'exposition publique, des permanences d'information ont été assurées afin de renseigner la population.

Le site internet a été mis en ligne de manière simultanée (adresse : www.projet-rdu.ch) et le document de synthèse des études-tests est consultable à cette adresse.

8.1.4. Révision du Plan Général d'Affectation et du règlement de Police des Constructions

Suite aux présentations organisées dans le cadre de séances de Municipalité et aux souhaits émis par celle-ci, le dossier a été de l'avant en 2016. En effet, ce dossier est en lien étroit avec le potentiel de développement de notre Commune dans le cadre de la 4ème adaptation du plan directeur cantonal (PDCn). Divers échanges ont eu lieu avec la région et le canton car un inventaire des potentiels de développement au sein du Grand Genève puis une coordination régionale sont nécessaires.

8.1.5. Divers Plans Partiels d'Affectation Révision du PPA "centre du village"

Le bureau d'urbanisme Robyr-Ortis, en collaboration avec Monsieur Etienne Bovard, Géomètre, procède à la révision du PPA du centre du village. Le secteur "Les Places" a fait l'objet de plusieurs discussions avec les propriétaires concernés. Une synthèse de cette problématique, ainsi qu'une prise de position de la part de la Municipalité n'ont pas abouti en 2016, certains éléments manquant encore actuellement pour clore cette question.

Révision du PQ "Le Coutelet"

Une révision du PQ "Le Coutelet", fixant les règles de planification/développement du site industriel Novartis, a été initiée par l'entreprise. Cette révision n'a pas été d'actualité en 2016.

Nouvelle planification secteur "Entre-Deux-Chemins"

Cette planification est toujours à l'étude, la procédure ayant été suspendue suite à la 4^{ème} révision du Plan directeur cantonal (modification de la Loi sur l'aménagement du territoire) qui revoit la notion de croissance à l'intérieur et à l'extérieur du périmètre des centres.

Révision du PPA "Au Clos"

Un projet de révision de ce plan soumis par les propriétaires à la Municipalité est également en attente suite à la 4^{ème} révision du Plan directeur cantonal.

8.2. Espaces publics

8.2.1. Espace public à côté de l'Auberge jardin "Broderie"

L'aménagement d'un espace public, objet d'un concours en 2008, a été terminé conformément aux plans de base au printemps 2016 par la taille des buis, la plantation de fleurs saisonnières ainsi que des travaux mineurs (notamment l'aménagement d'un arbre sur la route de Bénex). Ce nouvel espace délimite les espaces privatifs liés aux trois bâtiments rénovés et offre un dégagement à l'Auberge communale, notamment.









L'inauguration de l'Espace public "La Broderie" (droits réservés)

L'inauguration de cette place a eu lieu le 9 juin 2016 en présence des Autorités et des principaux acteurs de la réhabilitation du quartier de l'Auberge.



8.2.2. Aménagement du centre du village

Afin de progresser dans l'aménagement du centre historique, la Municipalité a initié un parcours didactique dans le vieux village ainsi qu'un catalogue de recommandations dans le choix du mobilier urbain. Ceci permet une vision de cohérence et de durabilité des choix effectués en terme d'éléments de l'espace public comme des bancs, de l'éclairage ou encore la plantation de fleurs saisonnières.

Le parcours didactique consiste en une promenade ponctuée de cinq panneaux groupés au centre du village. Ils retracent les évènements marquants de l'histoire de la Commune en lien avec ses bâtiments historiques.

8.3. Police des constructions

Le volume de travail administratif du service de la police des constructions est stable. La majorité des affaires traitées sont des constructions de peu d'importance pour le territoire communal, ce qui ne signifie pas qu'elles ont occasionné peu de travail. L'interlocutrice apte à donner des renseignements sur la procédure de demande de permis de construire est Madame Danielle Rosset, collaboratrice administrative au service de l'urbanisme et police des constructions.

La Municipalité continue de s'adjoindre l'appui du Service Technique Intercommunal (STI) pour examiner les demandes de permis de construire sous l'angle technique.

Madame Danielle Rosset est en charge de la gestion administrative des dossiers depuis 2006. Elle veille au bon déroulement des procédures en coordination avec le STI. En 2016, 43 dossiers ont été ouverts. 22 enquêtes publiques et 21 dispenses d'enquête ont été traitées, 16 autorisations municipales ont été délivrées pour des objets de minime importance.

La pose de panneaux solaires n'est plus soumise à autorisation, ce qui implique tout de même que la Municipalité doive examiner la conformité de telles demandes et "dispenser d'autorisation" le cas échéant (16 dossiers en 2016).





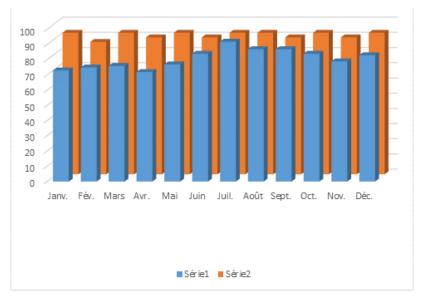
9. MOBILITE

9.1. Cartes journalières

Sur les 1'098 cartes journalières (trois cartes par jour) mises en vente en priorité auprès des Pranginoises et des Pranginois, 969 ont été vendues. Le solde, soit 129 cartes journalières, n'a pas trouvé acquéreur et a tout simplement été détruit. En d'autres termes, 88.25% des cartes journalières ont trouvé preneur.

En 2016, nous avons vendu 934 cartes journalières aux habitants de Prangins et 35 cartes à des personnes non Pranginoises.

Achetées au prix total de CHF 39'900.-- et revendues pour un montant total de CHF 38'715.--, la Commune prend en charge cette différence de CHF 1'185.--.



Cartes journalières disponibles et vendues

Depuis 2012, la possibilité de consulter la disponibilité des cartes journalières a été introduite sur le site internet de la Commune. Cette prestation est très appréciée par la population.



Calendrier de disponibilité d'une carte journalière sur le site internet



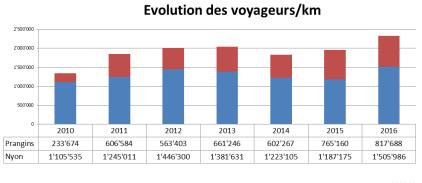
9.2. Transports publics

9.2.1. Fréquentation

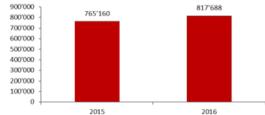
La ligne 805 qui part de la gare de Nyon en direction de Prangins, dont une partie se trouve sur la commune de Nyon a eu une fréquentation supplémentaire en 2016 de 24'542 usagers, soit une augmentation de 6,50% par rapport à 2015.

Par rapport au total des lignes urbaines nyonnaises (801-802-803-804-805) qui représentent un total de voyageurs en 2016 de 912'184 usagers, la ligne 805 qui dessert Prangins représente à elle seule un total de 401'846 usagers, soit 44,05 % (en 2015 le taux a été de 51.34%).

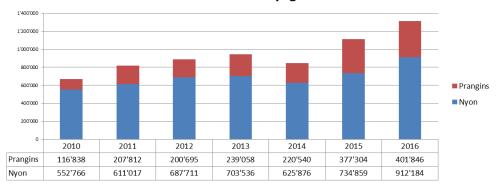
Malgré la diminution ci-dessus, la ligne 805 reste malgré tout celle qui est la plus utilisée dans le réseau urbain nyonnais, car si on regarde la statistique "voyageurs/km 2016", on arrive à un taux de fréquentation de cette ligne de 54.29% par rapport à la totalité des lignes urbaines nyonnaises.



Evolution de la ligne 805 de Prangins



Evolution des voyageurs









Analyse des voyageurs de la ligne 805 par commune :

	MONTEES + DESCENTES		e-	
	2016	Sous-total	Pourcentage	
Nyon, gare sud	319'845			
Nyon, Petit Perdtemps	17'440			
Nyon, rue St-Jean	8'885			
Nyon, Mafroi	5'576			
Nyon, chemin du Vallon	1'338			
Nyon, rte de l'Etraz	12'236			
Nyon, La Redoute	119'082			
	Total sur la commune de Nyon	484'402	60%	
Nyon, Pont de la				
Redoute	12'605			
Prangins, Les Mélèzes	42'180			
Prangins, gare	85'143			
Prangins, Sus-Gare	3'890			
Prangins, La Tuilière	17'373			
Prangins, Tour d'Eau	25'300			
Prangins, Bénex-Dessus	14'438			
Prangins, Les Morettes				
Prangins, La Bruyère	12'968			
Prangins, Musée				
national	74'821			
То	tal sur la commune de Prangins	319'290	40%	

9.2.2. Perspectives

La Municipalité étudie d'une manière détaillée diverses possibilités afin de pouvoir adapter les transports de sa population à ses besoins réels, ceci pour la ligne 805 actuelle.





10. VOIRIE ET ESPACES VERTS, DÉCHETS, TRAVAUX

Les principales missions du secteur *Voirie & Espaces Verts, Travaux et Mobilité* du Service Technique Communal (STC), sont de :

- s'assurer de l'entretien des espaces verts, des terrains de sport, des places de jeux, du cimetière et de la plage de Promenthoux;
- s'assurer de l'entretien des routes, des cheminements, de l'éclairage public et du mobilier urbain;
- gérer la déchetterie et le traitement des déchets;
- étudier et réaliser des projets de travaux de routes, de ponts, de parkings et de cheminements de mobilité douce;
- gérer les travaux et l'entretien des canalisations des eaux claires et usées.

10.1. Cimetière

Le cimetière a fait l'objet de l'entretien usuel cette année.

10.2. Plage de Promenthoux

Deux arbres morts ont été enlevés par sécurité. Un mûrier platane a été planté au milieu de la zone de verdure.



Un mûrier platane à la Plage de Promenthoux

10.3. Voirie et Espaces verts

L'équipe de la voirie a rénové une deuxième partie des bancs publics de la Commune.

Une clôture en treillis a été posée en bordure des jardins familiaux.

Le talus du port a été complétement terrassé et réaménagé.



15 arbres ont été traités contre la mineuse des marronniers. Ce traitement consiste à injecter un insecticide dans le tronc pour tuer la responsable de la chute prématurée des feuilles.



La mineuse des marronniers

L'arrosage automatique des Morettes /UAPE a été révisé et transformé.

L'équipe de la voirie a complètement restauré les 60 tables de cantine.

Le terrain de pétanque aux Abériaux a été complément refait.

10.4. Traitement des déchets

10.4.1. Ouverture de la déchetterie intercommunale "En Messerin"

Sur une parcelle située à proximité des territoires communaux de Prangins et de Duillier, la nouvelle déchetterie intercommunale "En Messerin" est sortie de terre.



Déchetterie "En Messerin" terminée et inaugurée le 20 mai 2016



Le cœur de la déchetterie intercommunale se compose d'un couvert en charpente en bois et d'une toiture photovoltaïque.



Toiture photovoltaïque composée de 875 m2

10.4.2. Textile



Texaid et sa filiale ont collecté dans toute la Suisse près de 130 millions de pièces de vêtements, des chaussures, ainsi que des textiles domestiques usagés pour les réutiliser de manière judicieuse.

Pour l'heure, nous n'avons pas encore reçu les chiffres 2016 concernant les sommes reversées aux différentes œuvres caritatives mais voici quelques chiffres pour l'année 2015.

Canton / Commune 2015	Quantité collectée (To)	Rémunération Caritative (CHF)		
Vaud	2'743.313	466'363.20		
Prangins	22.599	3'841.85		

En 2016, sur tout le territoire communal ainsi qu'à la déchetterie "En Messerin", ce sont **53.806 tonnes** de textiles et de chaussures usagés réparties comme suit :

- 40.689 tonnes à la déchetterie En Messerin
- 11.403 tonnes à l'éco-point du Curson
- 1.554 tonnes à l'éco-point des Fossés
- 160 kg en ramassage de rue

Cela représente 207 vidages au total.

10.4.3. Recyclage du verre

Pour l'heure, nous n'avons pas encore reçu les chiffres pour la rétrocession du verre en 2016.

Cependant en 2015, sur 166 tonnes, la Commune a retouché CHF 16'434.-- HT, ce qui compense largement les frais de transports.





A la déchetterie En Messerin ce sont 11.4 tonnes qui ont été récoltés sur un mois d'ouverture, ce qui représente un montant de CHF 1'128.60.

10.4.4. Comparaison des déchets 2014 à 2016

PRODUIT	2016	Ecart t.	Ecart %	2015	Ecart t.	Ecart %	2014
	^^						
Papier	256.27	- 10.11	-3.80%	266.38	- 22.29	-7.72%	288.67
Par habitant (kg)	63.89	- 2.37	-3.58%	66.26	- 7.00	-9.56%	73.27
	404.00						
Carton	101.32						
Par habitant (kg)	25.26						
Verre	163.83	- 2.16	-1.30%	165.99	+ 4.32	2.67%	161.67
Par habitant (kg)	40.85	- 0.45	-1.08%	41.29	+ 0.26	0.63%	41.03
Ordures ménagères	474.81	- 14.75	-3.01%	489.56	+ 14.49	3.05%	475.07
Par habitant (kg)	118.38	- 3.40	-2.80%	121.78	+ 1.20	1.00%	120.58
Tar Habitant (kg)	110.00	0. 10	2.0070	121.10	1 7.20	1.0070	120.00
Déchets encombrants	125.64	+ 45.04	55.88%	80.60	+ 13.93	20.89%	66.67
Par habitant (kg)	31.32	+ 11.27	56.23%	20.05	+ 3.13	18.49%	16.92
PET	15.48	+ 0.78	5.31%	14.70	+ 0.00	0.00%	14.70
Par habitant (kg)	3.86	+ 0.20	5.54%	3.66	- 0.07	-1.99%	3.73
Textile	53.81	+ 30.93	135.16%	22.88	+ 1.01	4.62%	21.87
Par habitant (kg) Déchets	13.41	+ 7.72	135.68%	5.69	+ 0.14	2.54%	5.55
compostables	478.73	+ 158.71	49.59%	320.02	- 73.04	-18.58%	393.06
Par habitant (kg)	119.35	+ 39.75	49.93%	79.61	- 20.15	-20.20%	99.76
Déchets							
méthanisables	67.41	+ 15.33	29.44%	52.08	- 1.62	-3.02%	53.70
Par habitant (kg)	16.81	+ 3.85	29.73%	12.96	- 0.67	-4.95%	13.63
Piles	1.31	- 0.00	-0.31%	1.31	- 0.64	-32.82%	1.95
Par habitant (kg)	0.33	- 0.00	-0.08%	0.33	- 0.17	-34.16%	0.49
Total	1'738.602	+ 325.08	23.00%	1'413.52	- 63.84	-4.32%	1'477.36
Par habitant (kg)	433.46	+ 81.84	23.27%	351.62	- 23.34	-6.23%	374.96
Population (sous réserve)	4'011			4'020			3'940

(Poids exprimé en

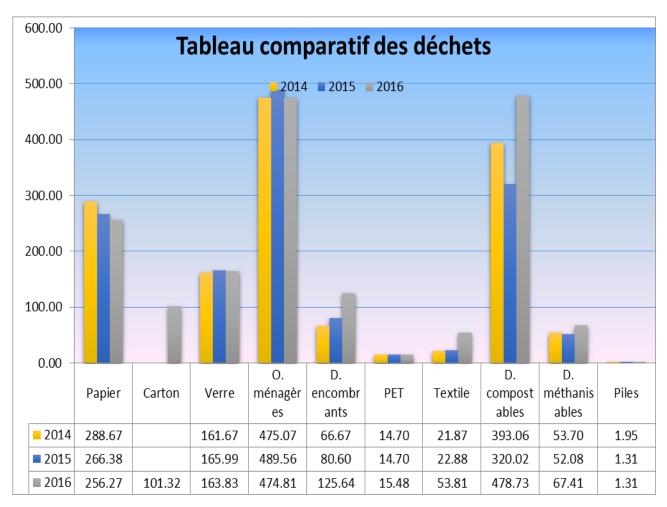
tonnes)

(Déchetterie Messerin + commune)

^{**} chiffres



Comparaison des déchets 2014 à 2016 (suite)



10.4.5. Ramassage des déchets à domicile

Dès le début de l'année 2016, la Commune a mis en place un service de ramassage des déchets recyclables à domicile pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer ou ne possédant pas de voiture.

Ce service a été mis en place en collaboration avec l'institution l'Espérance. Avec ce projet, des personnes en situation de handicap viennent en aide à la population. Les personnes utilisant ce service reçoivent une aide précieuse, tandis que les travailleurs des ateliers de l'Espérance font valoir leur utilité économique et sociale et en retirent valorisation, estime de soi, identité et appartenance.

En 2016, environ 30 personnes ont bénéficié de ce service pour un total de 214 ramassages.

10.5. Travaux publics

10.5.1. Routes - Travaux de réfection

Divers travaux d'entretien des routes ont été effectués durant cette année. (Réfection d'enrobé, de couvercles, etc...).

Réfection du trottoir, des bordures à la route de l'Etraz. Ces travaux ont été faits dans le cadre des constructions, afin de bénéficier de l'installation de chantier. Ce qui diminue les coûts.



Aménagement partiel du carrefour Pont-Farbel, route des Murettes.

Pose d'une clôture au chemin du Coutelet, afin de limiter le parcage sauvage et sécuriser la ligne CFF.

10.5.2. Eclairage public

La SEIC a contrôlé une première partie des candélabres sur leur statique. Ces contrôles se feront sur trois ans.

L'éclairage public au port des Abériaux a complétement été mis à neuf.

Adaptation du tableau de l'éclairage public, dans la borne du giratoire de la route de l'Etraz, afin de protéger les départs selon les mises aux normes PDIE.

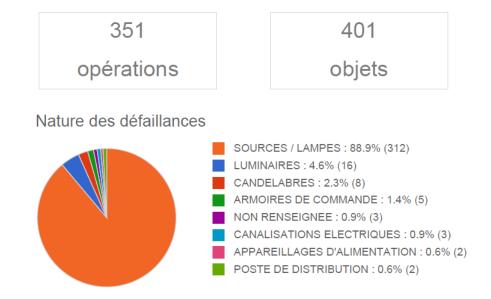
Remise à neuf de l'éclairage et aménagement d'un trottoir, création d'une place de dépose à la route de la Bossière.

Divers travaux d'éclairages publics ont été effectués au parking des Fossés.

Remplacement d'un candélabre à la route du Curson.

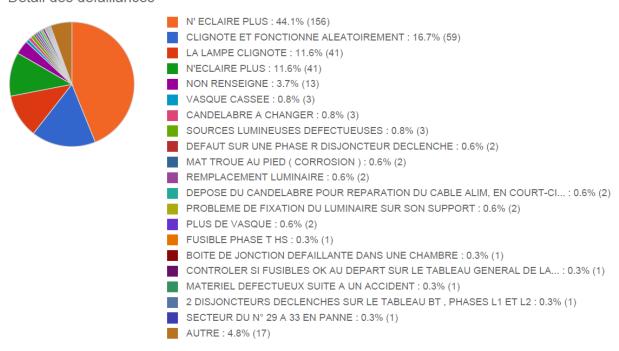
Pose et raccordement d'une lanterne LED sur l'angle du bâtiment de l'Auberge Communale.

En chiffres au 31 décembre 2016 :







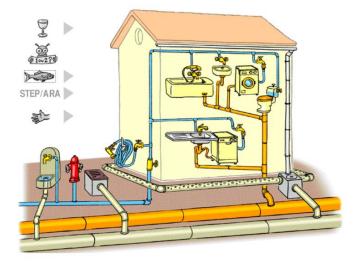


10.5.3. Collecteurs

Dans le cadre des travaux découlant des travaux après contrôle (TAC), de nombreuses interventions ont eu lieu cette année. Elles ont porté sur des inspections complémentaires par caméra, plusieurs modifications de chambres doubles, des contrôles par teintages pour vérifier l'exactitude des branchements sur les collecteurs, des réparations par chemisage de défauts comme des fissures, des joints défectueux et l'élimination de racines obstruant les conduites.

- Le contrôle du séparatif des eaux claires et des eaux usées pour les nouvelles constructions a été réalisé pour sept nouvelles constructions.
- Le contrôle du séparatif des eaux claires et des eaux usées concernant les bâtiments existants a été réalisé sur 34 parcelles.

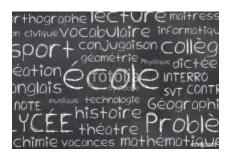
Divers travaux exécutés, comme des modifications de chambres, couvercles, grille et enrobé, ont eu lieu durant cette année.







11. INSTRUCTION PUBLIQUE² ET ENFANCE



La Loi sur l'enseignement obligatoire définit à son article 27 les obligations des communes relatives à l'école obligatoire :

"Les communes, d'entente avec l'autorité cantonale et les directions d'établissement, planifient et mettent à disposition des établissements les locaux, installations, espaces, équipements et mobiliers nécessaires à l'accomplissement de leur mission".

Les frais de fonctionnement à charge des communes sont déterminés à l'article 132 LEO :

"La construction, l'entretien, la maintenance et la rénovation des locaux, installations, espaces et équipements mis à la disposition des établissements, le mobilier et le matériel scolaire, les transports scolaires, les indemnités pour frais de repas, les devoirs surveillés et les camps, courses d'école et voyages d'études".

Les besoins de collaboration entre canton et communes sont nombreux : amélioration de la gestion du temps scolaire, organisation générale des établissements orientée sur les besoins des élèves en termes d'apprentissages ou des familles en termes d'organisation de leur quotidien.

11.1. Organisation générale

L'année 2016 fut une année de grands changements. En effet, la réorganisation scolaire des écoles de la zone de recrutement de Nyon et de Prangins entre dans sa phase opérationnelle avec le regroupement à Nyon-Marens de tous les élèves du secondaire (degré 9 à 11) de Nyon et de Prangins.

Dans ce contexte, 42 maîtres secondaires qui officiaient à Roche-Combe, se sont retrouvés à Marens, tandis qu'à l'inverse, les maîtres primaires qui intervenaient dans les classes de 7H et 8H ont poursuivi leur activité sur le site de Roche-Combe sous une direction primaire. 13 maîtres ont donc fait le chemin vers le primaire.

D'autre part, la Convention de 2010 qui lie la Ville de Nyon, la Commune de Prangins et l'Etat de Vaud, comporte une annexe 1 qui détaille les tâches scolaires communales exécutées par l'administration des écoles pour le compte des communes (tâches déléguées).

Cette annexe a été revue : le temps nécessaire pour effectuer les tâches déléguées a été évalué à la hausse.

Cette hausse est équivalente pour les établissements accueillant des élèves nyonnais et pranginois. Les taux en équivalent plein-temps (EPT) que la Municipalité accepte de prendre en

² Monsieur Philippe Guillod, Directeur de l'Etablissement Roche-Combe, et Monsieur Gérard Produit, Directeur de l'établissement secondaire de Nyon-Marens, sont ici tous les deux remerciés pour leur contribution respective.



charge pour la période du 1^{er} août 2016 au 31 juillet 2017 reviennent à un 15% (au lieu de 3% précédemment) pour Roche-Combe et de 8% pour Nyon-Marens. Avec la fin des travaux, ceci sera révisé en fin d'année scolaire.

11.2. Ecole secondaire Nyon-Marens

Les changements susmentionnés se sont parfaitement déroulés ; ils ont coïncidé avec la mise en service à la rentrée d'août du nouveau bâtiment scolaire. Cette réalisation est une réussite architecturale et fonctionnelle. Que toutes les personnes qui ont œuvré à sa construction en soient ici remerciées.

11.2.1 Effectifs

Au 31 décembre 2016, l'établissement secondaire de Nyon-Marens comporte 777 élèves dont 160 Pranginois.

11.2.2 Direction

Monsieur Michaël Ferrari, doyen à l'établissement de Roche-Combe jusqu'au 31 juillet 2016, a rejoint l'équipe de Nyon-Marens dès le 1^{er} août 2016. Parallèlement, Madame Fabienne Talon, doyenne des classes de 7^{ème} et 8^{ème} à Nyon-Marens, a rejoint l'établissement primaire dirigé par Madame Pascale Mauron sur le site de Roche-Combe.

La composition du Conseil de direction est donc la suivante au 31 décembre 2016 :

Directeur : Monsieur Gérard Produit

Doyen des classes de 9ème : Monsieur Michaël Ferrari

Doyen des classes de 10^{ème} : Monsieur Alexandre Hoeldrich Doyenne des classes de 11^{ème} : Madame Anne-Marie Garcia

Doyenne des classes de 12^{ème} : Madame Annick Merat, sous-directrice

11.2.3. Administration

Au niveau de l'administration, un travail conséquent fut assuré pour recevoir tous les élèves du secondaire qui étaient scolarisés à Roche-Combe. L'équipe administrative s'est vue renforcée avec le transfert du Rocher à Nyon-Marens de Madame Ariane Hediger.

L'équipe administrative se compose dorénavant ainsi :

Madame Patrizia Maas (86%), assistante de Direction, responsable du secrétariat Madame Laure Neynaber (80%), secrétaire Madame Ariane Hediger (75%), secrétaire.

11.2.4. Bibliothèque

La bibliothèque de Nyon-Marens a subi un changement conséquent du fait de la réorganisation en école secondaire. Tout d'abord, de par son fond dont 1'578 livres ont été transférés à la bibliothèque du Rocher car dévolus au primaire et 3'300 livres ont été reçus en échange. Tout compris avec le désherbage et les rachats, la collection a retrouvé son fond global de presque 11'000 livres.

Les locaux ont été réaménagés en vue de l'accueil de quelque 350 nouveaux élèves. Durant l'année 2016, environ 6'800 prêts ont été effectués, manga et romans fantastiques en tête.



11.3. Ecole primaire – Roche-Combe

L'établissement de Nyon Roche-Combe a vécu les changements structurels importants décrits sous point 1 avec l'intégration des élèves et des enseignants des degrés 9 à 11, ainsi que ceux des classes de développement secondaires à l'établissement de Nyon-Marens.

Les classes d'accueil demeurent localisées sur le site du Rocher, y compris pour quelques élèves pranginois.

La dernière cérémonie de promotion et de remise de certificats de l'établissement a été honorée par différentes personnalités, notamment par Madame la Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon.

La collaboration entre le service de comptabilité de l'établissement et la Bourse de Prangins a connu une évolution en lien avec la réorganisation des écoles de Nyon et Prangins.

11.3.1. Effectifs

Au 1er août 2016, les effectifs sont les suivants pour l'entier de l'établissement :

- doyens : 4;
- enseignants: 85;
- élèves : 790 (dont Prangins : 339);
- classes: 43 (dont Prangins: 18).

L'évolution du nombre d'enfants scolarisés dans les écoles du site de Prangins (bâtiments de La Combe et des Fossés puis Morettes) connaît un léger tassement. Le nombre d'enseignants est stable.

11.3.2. Informations/contacts avec les parents

Les parents des élèves de Roche-Combe ont été régulièrement informés des changements liés à la réorganisation. Parallèlement, ils ont été invités à assister à des soirées d'information en classe ou avec la Direction :

- au printemps concernant l'entrée en 1P;
- au printemps concernant l'orientation en 8P;
- en automne concernant l'année scolaire en cours (2016-2017).

11.3.3. Activités organisées par l'établissement avec le soutien de la Commune

- Camps sportifs: ski nordique en 7P (Les Cluds), 1 semaine:
- Camps "verts": camps scolaires de durée et destination variable (2 à 4 jours), lieux choisis en fonction de l'âge des élèves;
- Courses d'écoles (1 par classe) : destinations variées ;
- Journées sportives : journée de ski alpin ou nordique dans le massif de la Dôle (8P);
- Visites culturelles, artistiques et pédagogiques : expositions historiques, sorties dans le cadre des cours :
- Devoirs surveillés : 126 enfants inscrits.

11.3.4. Projets liés à la prévention

Prévention routière (y compris jardin de circulation), dentiste, prophylaxie dentaire, Profa, Brigade des mineurs, y compris ravitaillement des joutes sportives.

<u>Prévention santé</u>: Senso 5 menées par les enseignants : ces activités de prévention santé réunies sous l'appellation Senso 5 continuent de se déployer, en lien avec les besoins des élèves. De même, la prestation Aïkicom - mobilisée lors de tensions entre les élèves - continue d'être régulièrement sollicitée.



<u>Spectacle scolaire</u>: création originale des élèves et des enseignants avec le soutien de professionnels - quatre représentations en juin, afin de favoriser le climat scolaire en stimulant la créativité de manière collaborative, par le biais d'un projet collectif ambitieux. Le spectacle a été très apprécié par les parents.

11.3.5. Manifestations

Concours artistique (prestations d'élèves talentueux).

11.3.6. Bibliothèque scolaire

Les contrats des bibliothécaires scolaires et des aides à l'information documentaire (AID) ont été basculés au canton au 1^{er} mars 2016 pour la part correspondant aux tâches dévolues au canton.

La bibliothèque des jeunes de Nyon accueille les élèves de Prangins pour la dernière année civile complète. Parallèlement, des collections de classe sont en prêt.

11.4. Conseil d'Etablissement

Cette entité existe depuis 2011 et remplace les commissions scolaires. Il se veut un lieu d'échange d'informations et de propositions et réunit en quatre quarts égaux les Autorités communales, les parents d'élèves, les professionnels des établissements scolaires et des représentants des organisations ou milieux concernés par la vie de l'école. Le quart politique a été renouvelé avec la nouvelle législature.

Le Conseil d'Etablissement (CE) s'est réuni à trois reprises en 2016 en séances plénières tandis que les 5 commissions (Infrastructures scolaires, Intégration, Prévention, Activités culturelles et intergénérationnelles, Commission des élèves) se réunissent entre les plénières selon les projets en cours.

11.5. Enfance

11.5.1. Cantine scolaire

En 2016, la cantine scolaire des Morettes a continué à accueillir les élèves de la 5P à la 8P. L'augmentation des enfants inscrits à la cantine (en moyenne autour de 70, pour un maximum de 74) a incité l'engagement d'un nouveau collaborateur communal en la personne de Monsieur Hans Peter Saali. Un "pool" de remplaçants a été constitué afin de renforcer l'équipe en place, laisser plus de souplesse pour des journées de formation ou parer à des absences maladies.

Des améliorations pour accueillir les enfants sont accomplies régulièrement par l'équipe des surveillants de la cantine. Afin de mieux évaluer les besoins et d'orienter au plus juste ces actions d'amélioration, un questionnaire de satisfaction a été adressé aux 93 familles d'enfants se rendant à la cantine, abordant en sept points tous les aspects de la question, à savoir culinaire (quantitatif et qualitatif), financier et relationnel.

47 questionnaires sont parvenus en retour. Une restitution a été faite à tous les parents des résultats de l'enquête : une satisfaction quant à la qualité générale du service offert a été notée et a permis de mettre en évidence des pistes d'amélioration. Les participants à ce sondage ont été très satisfaits de cette consultation qui leur a permis de faire part de leurs commentaires.

Suite à ce sondage également des règles de fonctionnement et de comportement ont été discutées, validées par l'équipe et mises en place. Une rotation a été instituée entre les surveillants en salle et ceux en cuisine, afin de faciliter et varier le travail des surveillants, accroître la polyvalence et permettre une meilleure compréhension du travail des uns et des autres au sein



de l'équipe. Ce tournus a permis d'amener des propositions d'ajustement dans le fonctionnement de la cantine pour le bien-être des élèves pranginois.

11.5.2. Jardin d'enfants "La Farandoline"

La Commune soutient toujours "La Farandoline", structure privée, notamment par l'adaptation du loyer.



La Farandoline





12. RELATIONS PAROISSE ET CULTES

12.1. Relations paroisse³

L'année 2016 a connu d'importantes mutations dans le corps pastoral, avec les départs des Pasteurs Pierre-Yves Paquier et François Lemrich.

Monsieur Pierre-Yves Paquier a pris sa retraite au 31 juillet 2016, après six ans au sein de la paroisse. Celle-ci a pris congé de lui lors d'un culte unique à Prangins le 3 juillet 2016. Monsieur François Lemrich a quitté la Paroisse le 31 juillet 2016, après huit ans. Le culte d'au revoir s'est tenu le 17 juillet 2016 aux Horizons.

La Municipalité se joint au Conseil paroissial pour remercier vivement ces deux Pasteurs pour tout ce qu'ils ont amené.

L'un des postes laissé vacant a été repourvu dès le 1^{er} septembre 2016 par Monsieur Kevin Bonzon, nouveau pasteur présenté aux paroissiens lors de l'Assemblée paroissiale du 28 avril 2016 et accueilli lors d'un culte unique aux Horizons le 4 septembre 2016.

Les cultes se sont déroulés d'avril 2015 à novembre 2016 à Crans et à Prangins, à la suite de la fermeture du Temple de Nyon, avec des cultes uniques proposés aux Horizons chaque 1^{er} dimanche du mois.

Des cultes particuliers ont eu lieu tout au long de l'année : signalons à Prangins le culte de bénédiction des catéchumènes aux Rameaux le 20 mars, l'Aube de Pâques le 27 mars, la fête de l'Alliance le 15 mai, le culte en faveur de réfugiés, le culte cantate le 19 juin, le culte avec les Vaudois du Piémont le 25 septembre.

Les relations entre la Commune et la paroisse sont très bonnes. Deux rencontres formelles par année, plus au besoin, ont lieu entre Municipal et Bureau du Conseil paroissial pour régler des questions d'intendance.

12.2. Cultes

Les occupations du Temple en 2016 :

- 34 cultes (Temple de Nyon fermé pour rénovation);
- 10 Services funèbres;
- 0 mariage;
- 5 baptêmes;
- 2 bénédictions d'enfants.

En novembre 2016, un aide-sacristain a été engagé, Monsieur Urs Bertschinger, afin de suppléer le titulaire Monsieur Albert Brossy et assumer des tâches, particulièrement techniques, supplémentaires. Nous lui souhaitons la bienvenue et satisfaction dans son travail. Nous remercions chaleureusement toutes les personnes impliquées dans le service de culte de la Paroisse.

³ Tiré du rapport du Conseil paroissial 2016 délivré lors de l'Assemblée paroissiale du 5 avril 2017.





13. SOCIETES LOCALES

Les sociétés locales animent la vie de notre Commune et permettent à la population de choisir parmi les activités proposées, tant dans le domaine du sport que celui des autres loisirs.

Nous remercions ici tous les bénévoles, les membres de comités, les entraîneurs, les moniteurs etc., qui mettent leur temps à disposition et permettent ainsi à de nombreux citoyens de pouvoir participer à la vie associative. La coordination des activités de l'ensemble des sociétés locales, notamment lors de la Fête au village et de la Fête nationale, est assurée par l'<u>Union des Sociétés Locales</u>.

13.1. Liste des sociétés faisant partie de l'Union des Sociétés Locales

(Sous format électronique, les liens sont actifs)

- Aéroclub de la Côte
- Badminton Club Prangins
- Club Nautique de Prangins (CNP)
- FC Prangins-Sport
- Gym Hommes de Prangins
- Gymnastique Féminine de Prangins
- Prangins en Chœur
- Prangins International Club (PIC)
- Société de Développement de Prangins (SDP)
- Théâtre Amateur de Prangins (TAP)

13.2. Liste des sociétés et collectifs pranginois ne faisant pas partie de l'Union des Sociétés Locales

Les sociétés et collectifs suivants sont néanmoins pranginoises et soutenues par la Commune même si elles ne font pas partie de l'USL, à savoir :

- Prangyms
- OPEP
- Musique à l'Eglise
- Société de Tir Duillier-Prangins
- Jeux des Aînés
- Activités créatrices

Tous les collectifs et les sociétés, qu'ils soient membres ou non de l'USL, reçoivent non seulement une subvention de la Commune, mais bénéficient également de la gratuité des infrastructures et d'entretien!





14. CULTURE

14.1. Commission culturelle

En 2016, la commission culturelle a organisé trois manifestations :

- Soirée Disco, samedi 12 mars 2016,
- Jazz, le samedi 21 mai 2016,
- Fête de la Musique, dimanche 19 juin 2016.

Toutefois, l'activité culturelle à Prangins a subi les conséquences de la démission de l'intégralité de la commission culturelle en juin 2016, à la fin de la précédente législature. Toute activité culturelle a dès lors été paralysée et ne reprendra qu'en 2017. Un appel a été lancé à plusieurs reprises pour trouver de nouveaux membres, devant le Conseil communal, sur NRTV et dans le PranginsInfo.





15. RELATIONS AVEC LA POPULATION

15.1. 3ème âge

La Municipalité a eu le plaisir de fêter 20 octogénaires ; 13 personnes ont fêté leurs 85 ans, 6 leurs nonante ans et un Pranginois a atteint 95 ans. La doyenne pranginoise a fêté ses 97 ans.

Le 8 décembre 2016, 155 personnes ont apprécié le repas du Noël des aînés, offert par la Commune aux habitants ayant 70 ans et plus. 348 invitations ont été envoyées aux Pranginois concernés. Après le repas, les convives ont pu apprécier la prestation du SwissSwingJazzHits.

15.2. Accueil des nouveaux habitants et des nouveaux citoyens

L'accueil des nouveaux habitants a eu lieu le samedi 3 septembre 2016, au matin, en prélude à la Fête au village. 253 habitants ont été invités, 83 ont répondu présents, dont 23 enfants. Au programme une présentation audiovisuelle du village, de ses Autorités et de ses sociétés, agrémentée par la participation de Prangins en Chœur. Les sociétés locales étaient présentes, à leurs stands, afin de permettre une prise de contact directe.

42 jeunes ayant eu 18 ans en 2016 et 16 personnes ayant obtenu la naturalisation suisse ont pu assister à une présentation sur leurs droits civiques et ont été invités à déguster avec les Autorités la traditionnelle fondue au Café des Alpes, à Prangins. 13 jeunes et 3 nouveaux bourgeois ont participé à cette soirée le 2 décembre 2016.

15.3. Fête des voisins

La Fête des voisins s'est déroulée le vendredi 27 mai 2016. Il y a eu moins de participants que les années précédentes.

15.4. Patrouilleurs

L'effectif des patrouilleurs se compose de sept femmes et de deux hommes. Les policiers de la PNR appuient ponctuellement les patrouilleurs.

Aux termes de l'article 67, alinéa 3, de l'Ordonnance sur la signalisation routière (OSR), les usagers de la route sont tenus de se conformer aux signes et aux instructions donnés par les patrouilleurs scolaires, le personnel des entreprises et les cadets chargés de régler la circulation lorsqu'ils portent les insignes de leur fonction.



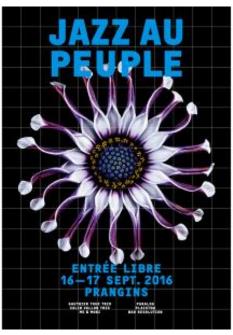
15.5. Manifestations organisées sur le territoire pranginois

Juin Fête de la Musique / Tournoi de football / Desti'Lac

Juillet Fête des enfants Août Fête nationale

Septembre Fête au village / Déjeuner sur l'herbe (château) / Journée du patrimoine (château)

Décembre Téléthon / Fête de Noël



Affiche de Jazz au peuple

Photos de cette page : droits réservés



Desti'Lac



Déjeuner sur l'herbe



Un cycliste lors de la course Desti'Lac



15.6. Naturalisations

Vingt-cinq demandes de naturalisation ont été déposées durant l'année 2016 provenant de ressortissants originaires d'Australie (1), de Belgique (1), de Cuba (1), du Danemark (1), d'Espagne (3), d'Equateur (1), de France (9), du Kosovo (1), de Pologne (2), du Portugal (2), du Royaume-Uni (2) et de Russie (1).

Quatorze personnes ont obtenu la naturalisation suisse durant cette année et ont prêté serment devant le Conseil d'Etat lors des cérémonies d'assermentation qui se sont déroulées à Lausanne. Celles-ci sont d'origine de Belgique, du Canada, de France, d'Italie et de Russie.

En 2016, la Commission consultative de naturalisations a siégé à sept reprises, soit quatre fois entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2016 et trois fois entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2016. Lors de ces entretiens, elle a ainsi donné un préavis favorable à 24 candidats et candidates et 0 préavis négatif.

15.7. Contrôle des habitants

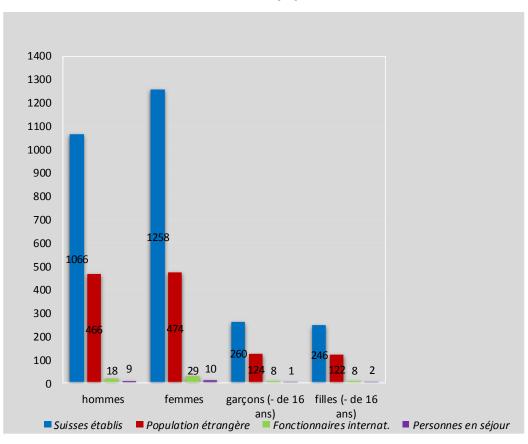
Début janvier 2016, Madame Vanessa Preti Ezzaid, Préposée, a commencé une formation de "Spécialiste en Office de la Population/Contrôle de l'habitant". Elle a obtenu son certificat, avec succès, en juin 2016.

Mesdames Vanessa Preti Ezzaid, Ginette Lamon Pellaton et Mélanie Pernet ont également suivi un cours sur la protection des données que Monsieur Laurent Sutter, juriste du Service de la Population a dispensé. Elles ont obtenu une attestation.

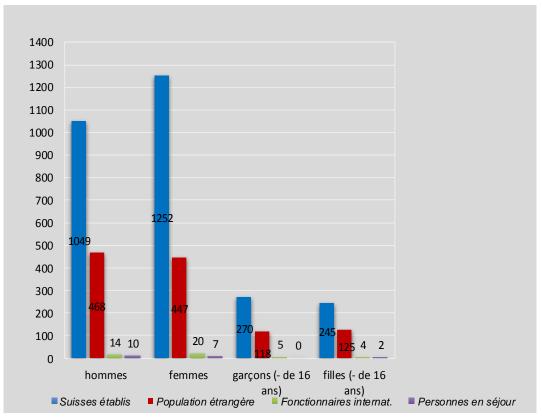


15.8. Evolution de la population

2016



2015





Remarque:

Les chiffres pour la population étrangère sont fournis par le Service de la population et migrations, à Lausanne.

Ils comprennent uniquement les étrangers au bénéfice d'un permis d'établissement C ou d'une autorisation de séjour d'une durée d'un an ou plus.

Il va de soi que les habitants étrangers au bénéfice d'un autre permis ou autorisation font partie intégrante de la population, mais ne figurent pas dans le total de la population ci-dessous.

15.8.1. Ménages

Habitants par ménage	Nombre de	ménages	Nombre d	'habitants
	2015	2016	2015	2016
1	512	509	512	509
2	488	518	976	1'036
3	290	276	870	828
4	267	284	1'068	1'136
5	96	84	480	420
6	13	14	78	84
7	2	3	14	21
8	0	0	0	0
9	0	1	0	9
Total	1'668	1'689	3'998	4'043

Nombre de ménages	Nombre d'habitants	Moyenne
1'689	4'043	2.39

15.8.2. Moyenne d'âge

2015: 41 ans **2016**: 41 ans et 5 mois

15.8.3. Nationalités

Les étrangers résidant sur sol pranginois représentent 70 nationalités.



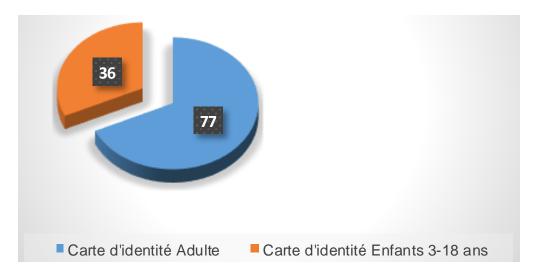


15.8.4. Demandes de documents d'identité

2016



2015





15.8.5. Mutations enregistrées

		2015	2016
>	Arrivée	355	424
>	Départ	368	367
>	Changement d'adresse	92	109
>	Changement de nom	24	14
>	Changement de papier permis	194	426
>	Corrections diverses	452	105
>	Echange de clés (dès 2016)	0	206
>	Décès	12	13
>	Veuvage	8	4
>	Séparation	10	14
>	Divorce	11	12
>	Partenariat enregistré	2	0
>	Mariage	21	19
>	Naissance	22	21
>	Naturalisation	30	26
>	Tutelle/curatelle	1	0
>	Reconnaissance/désaveu	3	0
>	Adresse postale (dès 2016)	0	109
Total	des mutations	1'60!	1'869 =====

Le traitement des données fournies par le système informatique fait l'objet actuellement d'une étude qui pourra déboucher sur le choix d'un nouveau logiciel.





GESTION INTERCOMMUNALE

16. POLICE NYON REGION



16.1. Remarque liminaire

Les éléments rapportés dans le rapport de gestion de la Commune constituent un extrait de l'ensemble du travail réalisé par l'Association de communes "Police de la Région de Nyon" (ciaprès : PNR) au profit des trois communes membres : Nyon, Prangins et Crans-près-Céligny.

Le rapport de gestion de la PNR contient des éléments plus complets. Il est distribué aux Municipalités ainsi qu'aux membres du Conseil intercommunal de la PNR. Ledit rapport est à disposition sur le site Internet de la PNR (www.police-nyon-region.ch) et, sur demande, auprès de l'administration de la PNR à l'adresse courriel police@prnyon.ch.

La Commission de gestion et des finances de l'Association est en charge de la vérification de la gestion de l'Association ; tâche qui fait également l'objet de comptes rendus publics sur Internet, à l'adresse susmentionnée.

16.2. Missions

En vertu de ses statuts, la PNR a pour but principal d'assurer l'ordre, la tranquillité et la sécurité publics ainsi que l'exercice des prérogatives communales dans le domaine de la circulation routière sur l'ensemble du territoire des communes membres. Par surabondance, elle assure également les tâches de la police administrative et de la police du commerce.

16.3. Comité de direction

En date du 30 juin 2016, la législature qui a œuvré à la constitution de la PNR a pris fin. Après les départs de Madame Elisabeth Ruey-Ray (Présidente, Nyon) et de Madame Violeta Seematter (Membre, Prangins), le Comité de direction est composé depuis le 1er juillet 2016 de Madame Roxane Faraut Linares (Présidente, Nyon), de Monsieur Jean-Luc Faillettaz (Vice-président, Crans-près-Céligny) et de Madame Alice Durgnat-Lévi (Membre, Prangins).

Durant cette année, le Comité de direction s'est réuni à plus de vingt reprises et a formellement pris cent décisions - dont l'une des premières pour le nouveau comité a été le recrutement et l'engagement du nouveau secrétaire général de la PNR, Monsieur Sébastien Failletaz. Ce chiffre, conjugué aux multiples séances avec les différents acteurs politiques de la police coordonnée vaudoise, met en lumière le rythme de travail soutenu et l'important investissement du Comité de direction.



L'investissement du Comité de direction ayant notamment pour but d'optimiser les prestations fournies par la PNR, on relèvera, avec satisfaction, l'excellent bilan de la mise en œuvre d'une réelle police de proximité. D'ailleurs, les retours positifs transmis par la population en sont le témoignage.

16.4. Conseil intercommunal

Indépendamment du fait que plusieurs Conseillers intercommunaux n'ont pas renouvelé leur mandat à fin juin 2016, il a été possible d'assurer une bonne transmission de l'information grâce, notamment, au maintien de la présidence du Conseil intercommunal en mains de Monsieur Henri Bossert (Crans-près-Céligny).

Par ailleurs, l'excellente collaboration prévalant entre les différents organes de l'Association a favorisé l'adoption, à l'unanimité, de la majorité des neuf préavis qui lui ont été soumis en 2016. Déduction faite des préavis consécutifs à un début de législature, le nombre a été stable par rapport à 2015.

Fort de l'arrivée de nouveaux élus, et afin d'illustrer les préavis soumis au Conseil, une journée de présentation des moyens et procédures d'intervention a été organisée en novembre. A cette occasion, le personnel de la PNR a constaté une nouvelle fois et avec enthousiasme, au vu des nombreux participants, l'intérêt que lui porte ses Autorités.

16.5. Activités de la PNR

16.5.1. En général

Au niveau organisationnel, la PNR assume, depuis le 1^{er} juillet 2016, la gestion complète de ses ressources humaines. Préalablement confiée à la Ville de Nyon, cette tâche a été reprise avec succès. A noter que cette expérience a favorablement contribué aux préparatifs de la reprise, fixée au 1^{er} janvier 2017, des Finances.

Sur un plan opérationnel, l'année 2016 a été marquée, entre autres choses, par l'arrestation en flagrant délit de deux individus commettant un hold-up dans une bijouterie de Nyon. En outre, et suite aux multiples attentats survenus en Europe, un important effort de formation a été consenti. Cette formation a visé à fournir aux policiers les outils nécessaires à répondre aux situations de crise revêtant un caractère d'urgence telle, que l'intervention des groupes spécialisés ne saurait être envisagée. Cette formation a été dispensée conjointement à l'ensemble des policiers cantonaux et communaux vaudois.

Sous l'angle statistique, on observe que le nombre global d'interventions est resté relativement stable par rapport à 2015. Pareil constat est réjouissant dans la mesure où il confirme la pertinence des choix opérationnels effectués, à savoir une police davantage proactive que réactive.

Incidemment, ce choix a réduit l'accroissement du nombre d'intervention qui, habituellement, est corrélé à l'augmentation du nombre d'habitants.



16.5.2. Spécifiques à Prangins

a) Police-secours

En 2016, Police-secours est intervenue près de 650 fois sur la Commune de Prangins. Les statistiques⁴, ci-après, exposent les motifs de quelques-unes de ces interventions.

Intégrité corporelle	Lésions corporelles simples	Voies de fait	Mise en danger	Participation rixe / agression
2016	1	9	0	0
2015	2	5	0	3
2014	0	8	0	0

Patrimoine	Abus de confiance	Vols (sans vol de véhicules)	Vols de véhicule	Dommages à la propriété
2016	1	38	3	33
2015	1	73	8	60
2014	0	121	11	131

Liberté	Violation de domicile (sans vol)	Violation de domicile (lors de vol)
2016	0	11
2015	0	33
2014	0	87

Stupéfiants	Consommation	Possession
2016	8	9
2015	6	7
2014	13	14

Divers	Nuisances	Appréhension/	Infraction
	sonores	arrestation	LEtr
2016	23	21	1
2015	45	24	9

b) Prévention-Proximité

Outre la prévention scolaire, on citera, notamment :

- 9 campagnes de prévention routière (affichage).
- 6 campagnes de prévention contre la criminalité (affichage).
- Des patrouilles de proximité en sus des patrouilles de police-secours se font journellement.
- 27 services de proximité (nuit de week-end).

c) Contrôles de vitesse

Radar mobileContrôles
effectuésVéhicules
contrôlésVéhicules
en infraction%Prangins7932'1352'3047.17

⁴ Source : OFS (Statistique policière de la criminalité) et JEP (Journal des événements de police)



d) Commission de police

Ordonnances	Amendes d'ordre	Règlement	Domaine privé	Règlement
pénales	impayées ou	général de	(violation d'une	général sur les
-	contestées	police	mise à ban)	déchets
Prangins	217	13	11	0



17. DEFENSE CONTRE L'INCENDIE - SDIS NYON-DOLE

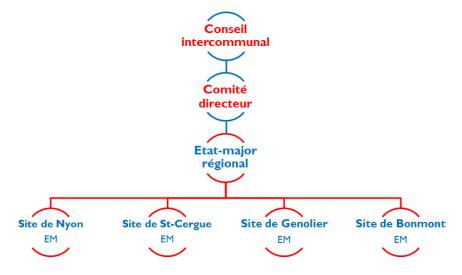


Depuis le 1er janvier 2014, le SDIS Nyon-Dôle est en fonction sous la forme d'une association intercommunale. Les 18 communes faisant partie de l'association sont : Arnex-sur-Nyon, Arzier-Le Muids, Borex, Chéserex, Crans-près-Céligny, Crassier, Duillier, Eysins, Genolier, Gingins, Givrins, Grens, La Rippe, Nyon, Prangins, Signy-Avenex, St-Cergue, et Trélex.



17.1. Composition

Un conseil intercommunal, formé d'un membre par commune, avec un nombre de voix attribuées selon l'annexe 2 des statuts de l'association ; un comité directeur, avec 5 membres ; un état-major régional, 9 membres ; un état-major de site à Nyon, 8 personnes, un état-major de site à St-Cergue, 5 personnes ; un état-major de site à Genolier, 7 personnes; un état-major de site à Bonmont, 6 personnes.





17.2. Effectifs

Au 31 décembre 2016, le SDIS compte 261 sapeurs-pompiers, soit 241 hommes et 20 femmes, répartis de la manière suivante : 137 au détachement de premiers secours (DPS), 99 au détachement d'appui (DAP) et 25 à l'école de formation (EF).

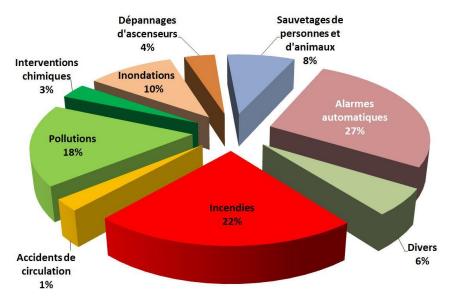
Fonctions	Nombre
Officiers	53
Sous-Officiers	62
Sapeurs	121
Recrues	25

31 démissions durant l'année 2016 sont à dénombrer pour des raisons privées, professionnelles, de limite d'âge, de déménagement ou par manque de motivation.

17.3. Interventions

En 2016, les groupes du DPS de l'OI Nyon sont intervenus à 405 reprises, réparties comme suit :

Types d'interventions	Nombre
Feux	90
Sauvetages	48
Désincarcérations	10
Inondations	42
Pollutions	70
Chimiques	13
Alarmes automatiques	109
Interventions diverses	23





62% de ces alarmes ont eu lieu le jour, 38% la nuit et 26% durant le week-end.

44 interventions se sont déroulées sur le territoire pranginois.



Faits marquants à Prangins :

- Pollution au port des Abériaux le 19 mai 2016 ;
- Intervention chimique sur le site NOVARTIS/GSK le 20 juillet 2016 ;
- Pollution au port des Abériaux le 3 septembre 2016 ;
- Intervention chimique sur le site NOVARTIS/GSK le 9 décembre 2016.

Rapport d'activité complet sur www.sdis-nyon-dole.ch





18. ORGANISATION REGIONALE DE LA PROTECTION CIVILE



18.1. Organisation, activités, instruction et engagements pour des tiers

L'Organisation de protection civile (ORPC) du District de Nyon est organisée en bataillon. Jusqu'à l'an passé ce bataillon comptait 700 hommes répartis dans 7 compagnies. Courant 2016, ce nombre a tranquillement augmenté pour arriver à 820 hommes occupant plus que 6 compagnies.



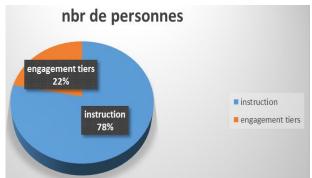
Un exemple d'engagement en faveur de la collectivité

Les activités de l'ORPC s'orientent invariablement sur l'instruction, les interventions en faveur de la collectivité et les interventions en situation d'urgence.

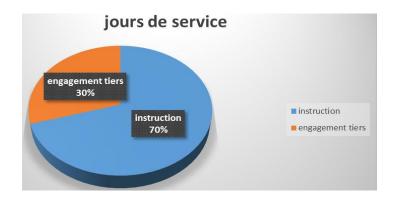
L'instruction s'est étendue sur 65 jours non consécutifs. Elle a mobilisé 1'170 personnes. Cela représente 3'415 jours de service.

Les engagements pour tiers se sont étendus sur 29 jours non consécutifs. Ils ont mobilisé 328 personnes, ce qui représente 1'447 jours de service.









Il n'y a pas eu d'intervention en situation d'urgence en 2016.

18.2. Caserne

C'est fait. La protection civile de Nyon a enfin pu acquérir un droit distinct permanent sur le bâtiment des antennes de Prangins, anciennement baptisé **C**entre **E**metteur de **P**rangins.

Depuis le 1^{er} juillet 2017, la Protection civile a pu préparer son arrivée à coup de peinture, de crépi, de câblages électriques, de carrelage, de menuiserie etc...

Mi-décembre, la phase délicate du déménagement a été entreprise même si les locaux ne sont pas terminés.

Une fois installés les collaborateurs se sont attelés à rebaptiser le site avec l'acronyme suivant :

CEP

Centre d'Engagement de Prangins

Cette étape constitue véritablement une aventure qui apporte chaque jour son lot de surprises, de joies et parfois de doutes. Peu importe le camping, chacun va de l'avant tout en assumant ses missions.

Rapport d'activité complet sur www.orpc-nyon.ch



19. ENFANCE ET PETITE ENFANCE

La Constitution vaudoise (art. 63) prévoit que l'Etat et les communes organisent un accueil préscolaire et parascolaire des enfants, en collaboration avec les partenaires privés, pour toute la durée de la scolarité obligatoire.

Dans notre district, 16 communes ont choisi d'adhérer au Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT) et lui ont délégué leur compétence en ce qui concerne l'accueil de la petite enfance et l'accueil de jour, ceci afin d'assurer un meilleur service à la population à un meilleur coût pour la collectivité tout en déchargeant la commune.

Trois types d'accueil y sont proposés, à savoir **l'accueil collectif préscolaire** (nurseries et garderies), **l'accueil collectif parascolaire** (UAPE) et **l'Accueil Familial de Jour** (anciennement maman de jour).

Le RAT fait appliquer la politique tarifaire et le règlement (factures, gestion financière, conditions d'admission selon des critères de priorité). Le pilotage des structures en ce qui concerne leur gestion, l'engagement du personnel, leur fonctionnement est assuré par un conseil, composé de personnes mandatées ou non par la commune.

A Prangins, l'unité d'accueil de la petite enfance la Fourmilière (capacité de 60 places, 106 enfants qui fréquentent la structure à novembre 2016) appartient au réseau. 14 accueillantes en milieu familial (AMF) accueillent 102 enfants.

19.1. Réseau d'accueil des Toblerones



19.1.1. Remarque liminaire

Les comptes du RAT ne concernent pas les structures collectives pré et parascolaires du réseau. Celles-ci, organisées en fondations ou en associations, produisent leur propre compte P&P ainsi que leur propre bilan.

19.1.2. Points principaux

- La situation financière du RAT est saine. Les comptes relatifs à l'administration du RAT ainsi que les comptes de l'Accueil Familial de Jour (AFJ) sont excédentaires. L'excédent 2015 (CHF 149'567.50), a été remboursé aux communes et a permis de réduire de 10 centimes par heure le prix des prestations de l'AFJ.
- Progression régulière de la fréquentation au RAT : augmentation de 8% du nombre d'heures d'accueil (total de 1'630'200 heures y compris l'AFJ), et de 7% en nombre d'enfants. 1'804 enfants fréquentent les structures d'accueil. La demande est actuellement satisfaite.
- AFJ: 110 accueillantes en milieu familial (AMF) sont enregistrées pour 613 enfants. La structure AFJ est l'une des plus grandes structures d'accueil du canton (574'655 heures



d'accueil). Une coordinatrice AFJ a été formée et une conférence "La sanction éducative" a été mise en place, suivie par 150 personnes, ainsi que 27 soirées de formation pour les AFJ.

- La participation communale à l'AFJ se monte en moyenne à 32.55%. Aucune commune n'a dépassé le taux d'effort de 40%.
- Inter-réseau : la recherche de solutions à l'intérieur du réseau permet de limiter les placements dans le cadre des accords "inter-réseaux" sauf dans des circonstances particulières. Actuellement, 25 enfants du RAT sont placés en "inter-réseaux" et 17 enfants d'autres réseaux fréquentent les structures d'accueil du RAT.

Rapport d'activité complet sur www.reseautoblerones.ch/

19.2. Unité d'accueil de l'enfance de la Fourmilière

Ci-après, vous trouverez le texte que la Direction de l'UAPE la Fourmilière a rédigé dans le rapport du RAT.

"Les nouveaux locaux donnent satisfaction. Nous atteignons les 60 places (réd. Enfants de 4 à 8 ans) au quotidien à midi sauf le mercredi. Depuis la rentrée scolaire 2016, la Fourmilière accueille environ 120 enfants. Nous n'avons que très peu d'enfants inscrits sur liste d'attente (uniquement les enfants dont au moins un des deux parents ne travaille pas).

En mai 2016, La Fondation a nommé Mme Laura Fernandez en tant que responsable pédagogique et Mme Garret-Flaudy en tant qu'adjointe suite au départ du responsable pédagogique. Ces deux personnes étaient déjà éducatrices diplômées au sein de la structure. Une stagiaire est venue compléter l'équipe en août 2016. Elle est engagée pour une durée d'un an et commencera son apprentissage d'assistante socio-éducatif au sein de l'équipe à la rentrée 2017.

Nous nous sommes également concentrés sur la mise en place d'un système de remplaçantes qui fonctionne très bien. Elles sont disponibles et motivées lorsque nous faisons appels à leurs services.

L'équipe de la Fourmilière est composée de 2 responsables administratives à 60% et 70%, d'une responsable pédagogique à 100%, d'une adjointe de la responsable pédagogique à 80%, d'une éducatrice diplômée à 80%, de 3 auxiliaires dont le total des pourcentages est de 170%, d'une intendante à 60%, d'une apprentie de 2^{ème} année et d'une stagiaire à 80%.

Les programmes de vacances continuent à être appréciés des parents et des enfants grâce à ses thèmes, ses sorties et ses activités diversifiés. Les deux fêtes annuelles, la fête de l'été et la fête de Noël, permettent aux parents de mieux se familiariser avec la structure et l'équipe".

Conseil de fondation

Les ressources de la Fondation sont constituées par des écolages, par des pensions versées par les parents, par des subventions publiques, par des produits de collectes, par des ventes ou par des activités diverses. L'écolage et le prix des pensions payés par les parents sont déterminés en application du barème fixé par le RAT. La Commune verse annuellement au RAT une contribution qui couvre les frais de fonctionnement du réseau. Des subsides qui correspondent à la différence entre le tarif appliqué aux parents pour l'écolage et le prix coûtant de la prestation d'accueil sont également versés.

Lors de sa séance du 13 avril 2016, le Conseil de fondation a décidé de modifier neuf articles statutaires - à savoir les articles 6, 7, 9, 10, 13, 14, 15, 18 et 19 - et a soumis une requête de



modifications des statuts le 14 juin 2016 à l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale.

Les modifications proposées portaient notamment sur l'abolition du financement de la Fondation par la Commune, sur la limitation des droits de représentation des autorités politiques au sein du Conseil de fondation (un seul membre de droit est désigné par la Municipalité, un autre est désigné par le Conseil communal, s'agissant des autres membres, le Conseil se constitue et complète lui-même), sur la suppression du droit de la Municipalité de révoquer les membres du Conseil de fondation et sur la modification des statuts non plus à l'unanimité mais à la majorité des membres présents.

A l'issue de la législature 2011-2016, au 30 juin 2016, les membres du Conseil de fondation en fonction ont perdu leur statut de membre (article 10 des statuts). Une rencontre avec les nouveaux membres de la Municipalité n'ayant pas permis d'aboutir à un accord sur les modifications statutaires proposées, l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale a demandé aux nouvelles Autorités en place de se déterminer. Celles-ci ont confirmé s'opposer aux modifications statutaires, car celles-ci ne respectaient pas la volonté de la fondatrice, telle qu'exprimée dans le préavis municipal No 41/09 du 2 février 2009, adopté par le Conseil communal.

Le 21 décembre 2016, la Municipalité a requis la radiation des anciens membres du Conseil de fondation et l'inscription des nouveaux membres du Conseil de fondation auprès du Registre du commerce.





20. ASSOCIATION REGIONALE POUR L'ACTION SOCIALE DU DISTRICT DE NYON⁵

20.1. L'organisation

L'Association Régionale pour l'Action Sociale du district de Nyon (ARAS) est une association de Communes au sens de la Loi vaudoise sur les Communes. Son siège est à Nyon et les 47 communes du district en sont membres.

20.2. Les buts principaux

L'ARAS a deux buts principaux :

- 1. L'application de la loi sur l'action sociale vaudoise (LASV) du 2 décembre 2003.
- 2. L'application du Règlement du 28 janvier 2004 sur les Agences d'assurances sociales (RAAS).

20.3. Le mode de fonctionnement

La réalisation de ces tâches est confiée au Centre social régional (CSR) pour ce qui concerne la LASV et aux Agences d'assurances sociales (AAS) pour le RAAS.

20.3.1. Le Centre social régional

Le Centre social régional (CSR) a pour missions principales d'informer et d'orienter la population du district dans le réseau social régional et cantonal et d'octroyer les prestations du Revenu d'insertion (RI), conformément à la loi sur l'Action Sociale Vaudoise (LASV) du 2 décembre 2003.

Une évaluation sociale est menée afin d'examiner le droit à la prestation financière RI et/ou le besoin d'un appui social, le dossier analysé avec examen complet du droit aux prestations financières et analyse complémentaire de la subsidiarité, examen renouvelé mensuellement. L'appui social se concrétise par l'établissement d'un plan d'action personnalisé avec le bénéficiaire.

Le nombre de dossiers traités en 2016 est en augmentation de 4,8% par rapport à 2015.

20.3.2. Les Agences d'assurances sociales

Les Agences d'assurances sociales (AAS) ont pour mission de renseigner la population dans toute démarche concernant les droits et les obligations en matière d'AVS/AI/APG/LVLAMal, ainsi que pour compléter et pour contrôler les demandes de subsides octroyés par l'Office vaudois de l'assurance-maladie (OVAM).

Depuis le 1^{er} juillet 2016, un Centre Régional de Décision (CRD) en matière de *PC Familles* (prestations complémentaires) a été ouvert au sein de l'AAS de Nyon, choix déterminant en matière de proximité des services à la population.

Le dispositif des AAS, qui comptait quatre sites à l'échelle du district, a été redimensionné avec la fermeture des AAS de Coppet et de Rolle au 1^{er} trimestre 2016, les agences de Nyon et de Gland couvrant à elles deux les communes du district.

⁵ Tiré du rapport d'activités 2016





21. CONSEIL REGIONAL



Le Conseil régional est l'association de communes du district de Nyon qui représente actuellement 42 communes. Il coordonne la planification régionale autour des thématiques interdépendantes que sont le territoire, la mobilité, l'environnement, le contexte socio-économique, la culture, le tourisme et le sport. Le Conseil régional émane des communes qui définissent les orientations stratégiques et les priorités du développement régional.

21.1. Le Comité de direction

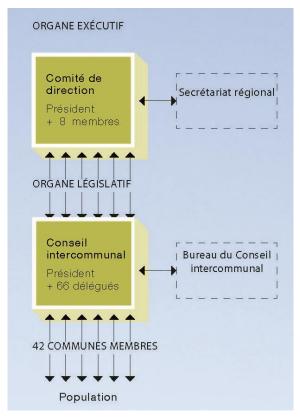
En tant qu'organe exécutif, le Comité de direction (CODIR), dirige le Conseil régional. Il est composé de neuf représentants politiques issus des différentes sous-régions du district. Ils sont élus à cet organe exécutif par le Conseil intercommunal du Conseil Régional qui représente toutes les communes membres.

Le CODIR définit les domaines d'action du Conseil régional et assure leur mise en œuvre. Il est appuyé dans ses tâches par une équipe de professionnels, le secrétariat régional.

Madame Dominique-Ella Christin a été élue par le Conseil intercommunal du Conseil Régional au CODIR. Elle y siège depuis le 1^{er} juillet 2016 pour la législature 2016-2021. Elle est en charge de la communication et des relations publiques. Elle représente les intérêts de toutes les communes membres.

Pour cadrer son action et s'assurer de sa représentativité, le comité de direction est entouré de commissions consultatives permanentes regroupant des représentants politiques de toute la région. Une quarantaine de groupes de travail sont également actifs chaque année au sein du Conseil régional. Composés à la fois de politiques et de professionnels, ils se réunissent régulièrement pour réfléchir aux actions à mener dans le cadre des différents projets menés par le Conseil régional.





Le système de fonctionnement du Conseil régional

21.2. Le Conseil intercommunal

Le Conseil intercommunal est constitué d'une soixantaine de représentants des communes membres du Conseil régional. Cet organe législatif a pour mission d'examiner et de valider les actions du Comité de direction.

La Commune de Prangins dispose de cinq voix. Monsieur Igor Diakoff siège au sein du Conseil intercommunal avec trois voix. Il y représente la Municipalité. Pour leur part, Monsieur Yvan Bucciol et Monsieur André Fischer sont les délégués du Conseil communal au Conseil intercommunal avec les deux autres voix.

Bilan d'activité complet sur www.regionyon.ch/doc/references/



22. CONCLUSIONS

Comme évoqué dans l'introduction à ce rapport, l'année 2016 a été fortement conditionnée par le passage d'une législature à une autre. Au-delà des règles immuables qui dictent une bonne gestion communale et la nécessité d'inscrire celle-ci dans la continuité d'une politique responsable, ce rythme quinquennal impose une ouverture d'esprit, une clairvoyance et une pensée visionnaire. Cette transition bénéfique ne nous épargne pas de la gestion des affaires courantes et des dossiers en cours mais elle permet simultanément de prendre le temps d'une réflexion, d'analyser le présent, afin de mieux appréhender l'avenir.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Prangins

vu le préavis municipal No 14/17 concernant le rapport de gestion 2016,

lu le rapport de la Commission de gestion,

ouï les conclusions du rapport de la Commission de gestion,

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1/ d'adopter le préavis municipal No 14/17 concernant le rapport de gestion 2016,

tel que présenté,

2/ de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2016.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 1^{er} mai 2016, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic Le Secrétaire

François Bryand

Daniel Kistler